

# RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

DE LA

Ville de Lierre.

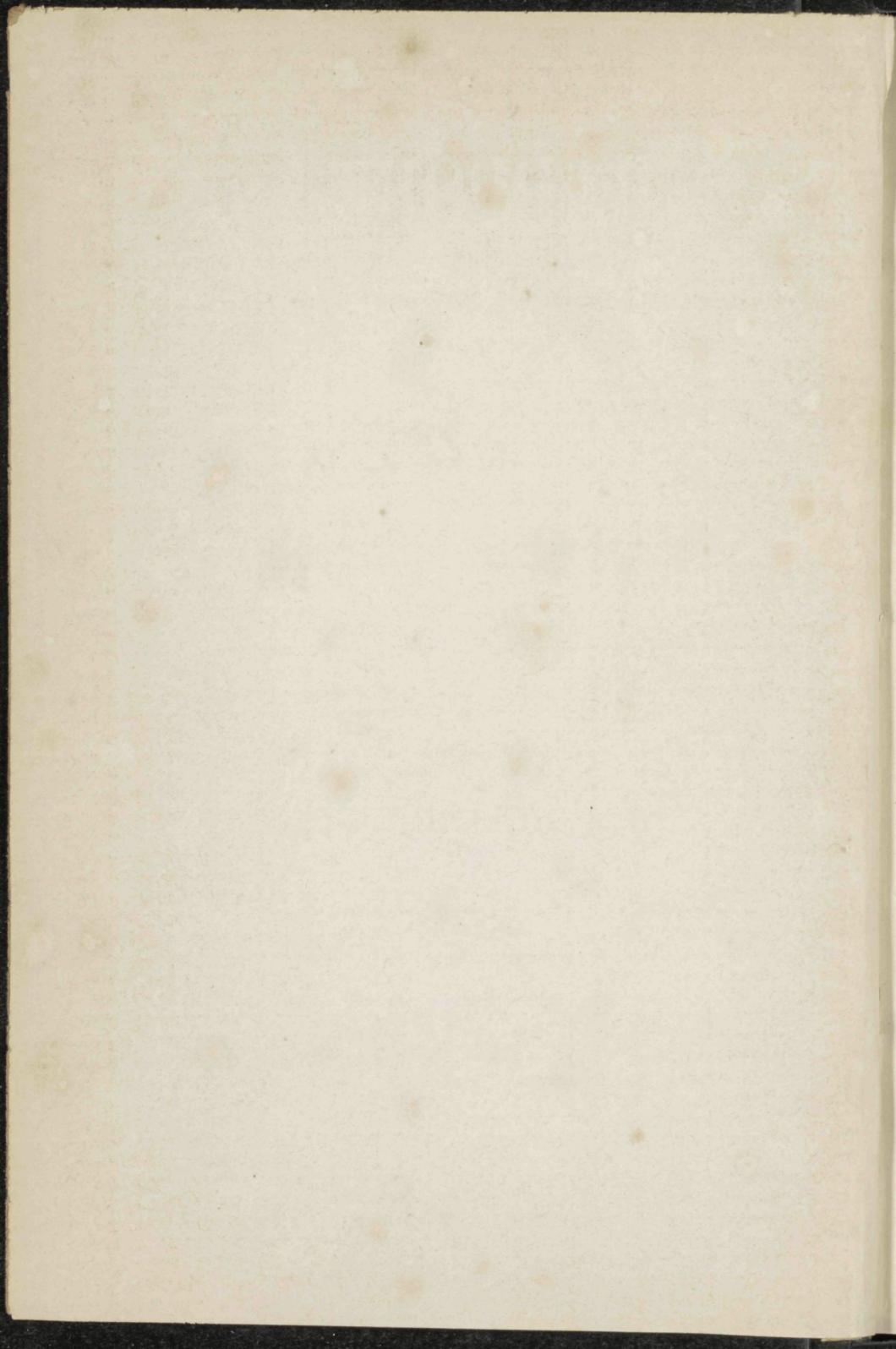
ANNÉE 1855—1856.



**L I E R R E ,**

JOSEPH VAN IN ET C<sup>e</sup>.,

Imprimeur des écoles Normale et Militaire.



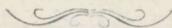
# RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES

DE LA

VILLE DE LIERRE.



ANNÉE 1855—1856.

Messieurs,

*Nous avons l'honneur de vous présenter le  
Rapport sur l'administration et la situation des  
affaires de notre ville pour l'exercice 1855-1856,  
prescrit par l'article 70 de la Loi Communale.*

## TITRE PREMIER.

### POPULATION.

#### SECTION I.

##### ÉTAT DE LA POPULATION.

Population au 31 Décembre 1854.

	Sexe masculin.	— Sexe féminin.	— Total.
	6895	7514	14409
Au 31 Décembre 1855			
ce nombre était de. . .	6741	7595	14136
Différence en moins pour 1855	154	119	275

#### SECTION II.

##### MOUVEMENT DE L'ÉTAT CIVIL.

###### § 1.

NAISSANCES, DÉCÈS, MARIAGES, DIVORCES, ADOPTIONS,  
LÉGITIMATIONS.

Le tableau suivant présente le mouvement de l'état civil pendant les années 1854 et 1855.

ANNÉES.	NOMBRE DES NAISSANCES.				NOMBRE DES DÉCÈS. (1)				NOMBRE DES MORTS-NÉS, non compris dans les naissances et les décès.				NOMBRE DES MARIAGES ENTRE :				NOMBRE DES MARIAGES ENTRE :					
	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.		
1884	188	135	97	20	428	118	109	54	46	19	50	544	14	9	5	20	70	3	15	9	97	27
1885	194	176	24	26	420	171	187	48	48	42	59	325	12	7	2	21	101	5	20	5	127	30
En plus.	6	»	»	6	55	78	14	2	25	9	179	»	»	2	»	51	»	7	»	50	»	5
Enmoins	»	17	5	»	8	»	»	»	»	»	»	2	2	5	3	»	»	2	»	»	»	»

(1) Dans ce nombre ne sont pas comprises les personnes décédées dans d'autres localités et domiciliées à Lierre, dont les actes de décès ont été transcrits sur les registres de l'état civil conformément à l'art. 80 du code civil, ni celles décédées à Lierre et ayant leur domicile dans une autre localité.

Ce nombre s'étend à 10 pour la 1<sup>re</sup> catégorie et à 12 pour la seconde.

CHANGEMENTS DE DOMICILE.

Les registres de population constatent le mouvement consigné aux deux tableaux ci-après.

A. Personnes qui se sont établies dans la commune venant

D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		DE L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
179	201	40	49	4	»	220	250	470

B. Personnes qui ont quitté la commune pour s'établir

DANS D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		DANS D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		A L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
290	238	42	51	5	4	337	293	630

§ 3.

OBSERVATIONS SUR LA TENUE DES REGISTRES  
DE L'ÉTAT CIVIL.

---

Nous nous référons aux rapports antérieurs pour ce qui concerne cet objet; c'est vous dire que la tenue parfaite des registres mérite d'être spécialement mentionnée.

§ 4.

VÉRIFICATION DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS.

---

Voir les rapports précédents.

---

## TITRE SECOND.

### ADMINISTRATION COMMUNALE.

#### SECTION I.

##### CONSEIL COMMUNAL.

Pendant l'année 1855 le Conseil a été réuni 29 fois, le nombre d'affaires sur lesquelles il a statué s'élève à 402; il en sera donné compte ci-après aux différents chapitres auxquels ces affaires se rapportent.

#### SECTION II.

##### COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

Le collège se réunit régulièrement quatre fois par semaine, savoir : les Lundi, Mardi, Jeudi et samedi; il statue néanmoins tous les jours sur les affaires qui présenteraient un caractère d'urgence.

Aucune mutation n'a eu lieu dans le personnel du collège.

Les actes et décisions du collège sont inscrits dans un registre spécial.

#### SECTION III.

##### PERSONNEL ET ORGANISATION DES BUREAUX.

Depuis notre dernier rapport diverses mutations ont eu lieu dans le personnel des employés des bureaux.

Deux employés sont décédés, savoir : M. P. F. Tramaseur qui depuis plus de 34 ans avait été employé successivement aux bureaux de l'état civil et du secrétariat; nous rendons un juste tribut d'éloges pour l'exactitude que cet employé apportait aux différentes branches dont il a été chargé pendant sa longue carrière administrative.

Le second employé dont nous avons à enregistrer la perte prématurée, est le Sr Louis Vermeulen. Employé seulement depuis quelque temps dans nos bureaux, il a donné des preuves non équivoques de zèle et de capacité.

Ces deux employés ont été remplacés par MM. Van Stevens second commis et Jos. Cornelis; la place de second employé au bureau de l'état civil a été accordée au Sr Édouard Nauwelaerts fils.

Tout le personnel des bureaux s'acquitte de ses devoirs avec beaucoup de zèle et de dévouement; nous n'avons qu'à nous en louer.

#### SECTION IV.

#### LISTES ÉLECTORALES. — LISTES DU JURY. — ÉLECTIONS.

Les opérations pour la révision des listes électorales ont lieu annuellement conformément aux prescriptions de la loi sur la matière.

Par suite de ces opérations 21 personnes ont été rayées de ces listes savoir :

Comme décédés. . . . .	9
Comme ayant quitté la ville. . . . .	5
Comme ne payant plus le cens. . . . .	9

---

21

Par contre 40 nouveaux électeurs ont été inscrits sur les

listes, parmi ce nombre 5 l'ont été par suite de réclamations qui ont été reconnues fondées.

Comparativement à l'année dernière la révision a donné le résultat consigné au tableau suivant.

ANNÉES.	CHAMBRES LÉGISLATIVES.	CONSEIL PROVINCIAL.	CONSEIL COMMUNAL.
1856	374	386	470
1855	368	379	451
Différence	en plus 6	7	19
	en moins »	»	»

ce qui fait : pour les Chambres législatives 1 électeur sur 58 habitants ; pour le Conseil provincial 1 électeur sur 56 habitants et pour le Conseil communal 1 électeur sur 50 habitants.

Aucune élection n'a eu lieu depuis notre dernier rapport.

La dernière liste du jury comprenait 58 personnes de cette ville aptes à exercer la qualité de jurés.

## SECTION V.

### MOUVEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES.

Le mouvement des affaires administratives est consigné au tableau suivant.

BUREAUX.	DÉPÊCHES REÇUES.	DÉPÊCHES EXPÉDIÉES.
1 <sup>er</sup> Bureau.	968	1056
2 <sup>me</sup> Bureau.	94	206
3 <sup>me</sup> Bureau.	536	609

Ce tableau démontre que ce mouvement va toujours en croissant,

## SECTION VI.

### ARCHIVES COMMUNALES.

Nos archives sont dans un bon état de conservation; il est à regretter que l'employé de bureau, chargé de cette conservation n'ait pas plus de loisir pour s'occuper de recherches historiques qu'elles doivent contenir.

## SECTION VII.

### BIENS COMMUNAUX.

#### § 1.

#### BIENS MEUBLES.

Les biens meubles de la ville sont dans un bon état d'entretien.

#### § 2.

#### BIENS IMMEUBLES.

Aucun changement n'a été opéré dans l'état des immeubles de la ville.

§ 5.

ACQUISITIONS, ALIÉNATIONS, ÉCHANGES.

---

La ville n'a fait ni acquisitions, ni aliénations, ni échanges pendant l'année écoulée.

SECTION VIII.

---

CONTENTIEUX.

---

Les affaires contentieuses dans lesquelles la ville est engagée et dont il a déjà été donné connaissance précédemment, sont restées les mêmes.

SECTION IX.

---

ACTES ET RÈGLEMENTS COMMUNAUX.

---

Un arrêté d'une incontestable nécessité, tant sous le rapport de la propreté que sous celui de l'hygiène vient d'être pris, savoir : la défense d'uriner ailleurs que dans les urinoirs publics.

Des expéditions de cet arrêté ont été transmises aux fonctionnaires indiqués par la loi.

## TITRE TROIS.

### FINANCES COMMUNALES.

#### ANALYSE DU COMPTE DE 1855.

#### SECTION I.

#### DÉPENSES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

##### A.

##### ORDINAIRES.

1 <sup>o</sup> Administration locale . . . . .	fr. 27819,45
2 <sup>o</sup> Sûreté publique . . . . .	12800,49
5 <sup>o</sup> Travaux communaux . . . . .	11192,57
4 <sup>o</sup> Casernement, logem. et transports militaires.	5605,58
5 <sup>o</sup> Bienfaisance publique . . . . .	10926,55
6 <sup>o</sup> Culte . . . . .	558,00
7 <sup>o</sup> Instruction publique . . . . .	9575,52
8 <sup>o</sup> Beaux-Arts . . . . .	2996,00
9 <sup>o</sup> Dette communale, intérêts et amortissements.	16651,75
10 <sup>o</sup> Régularisations . . . . .	1698,18
11 <sup>o</sup> Rappels . . . . .	156,85

##### B.

##### EXTRAORDINAIRES.

12 <sup>o</sup> Dépenses extraordinaires . . . . .	5541,57
15 <sup>o</sup> Dépenses diverses . . . . .	2240,58
14 <sup>o</sup> Travaux neufs . . . . .	19578,59

Total des dépenses. fr. 125081,04

## SECTION II.

### RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES.

#### A.

#### ORDINAIRES.

§ I. Revenus des propriétés.	{	Immobilières. . . . .	fr.	5949,81	
		Coupe de bois et pépinières . . . . .	»	459,13	
		Cens et redevances sur particuliers. . . . .	»	119,20	
		Pour l'entretien des chemins vicinaux. . . . .	»	1741,46	
		Droits de barrières . . . . .	»	435,00	
		— de péage et de mesurage . . . . .	»	1935,68	
§ II. Perceptions autorisées pour divers services.	{	— de place et de quai. . . . .	»	4873,99	
		— des portes de la ville . . . . .	»	4699,22	
		— des vidanges . . . . .	»	1836,25	
		— de port . . . . .	»	660,60	
		Produit des boues et immondices . . . . .	»	442,50	
		Centimes additionnels sur les contributions de l'État.	{	ordinaires 7	} » 8576,80
			{	extraordinaires 7	
§ III. Contributions et taxes.	{	Idem pour l'amortissement des emprunts.	{	— 4	
		Taxe sur les chiens.			
		(Voyez ci-après § C.)			
§ IV. Octroi.	{	En régie intra muros . . . . .	fr.	75691,64	} » 86891,64
		Abonnement extra muros . . . . .	»	15200,00	
§ V. Abattoir.		Il n'existe pas d'abattoir; le produit de			
§ VI. Entrepôt.		l'entrepôt est compris dans les recettes			
§ VII. Location des places aux marchés.		du § IV, et celui de la location des places aux marchés dans celles du § II.			
§ VIII. Taxes personnelles.		Octroi extra muros. (Voyez § IV)			
§ IX. Produit des amendes.			»	153,33	
§ X. Impositions diverses.		<i>Neant</i>			
		Produit des actes de l'état civil . . . . .	»	110,12	
		Casernement de la gendarmerie . . . . .	»	194,14	
		Restitution de frais de route payés à des voyageurs indigents . . . . .	»	26,10	
§ XI. Recettes diverses.	{	Idem de frais de transport fournis à des prisonniers civils et militaires. . . . .	»	92,02	
		Vente d'objets hors de service . . . . .	»	203,85	
		Intérêt d'une obligation de l'emprunt de 1848 à charge de l'État . . . . .	»	18,00	

A reporter. fr. 117243,06

Report. . . . fr. 417245,06

**B.**

EXTRAORDINAIRES.

1 <sup>o</sup> Reliquat du compte précédent. . . . .	fr.	47476,47
2 <sup>o</sup> Subside de l'État pour la restauration de la tour de l'église de St Gommaer. » »	»	»
3 <sup>o</sup> Idem de la province, pour le même objet. . . . .	»	»
4 <sup>o</sup> Subside de l'État pour l'agrandissement de l'école Normale . . . . .	»	3000,00
5 <sup>o</sup> Cession de terrain pour le chemin de fer de Turnhout. . . . .	»	2048,00

**C.**

Recettes faites en dehors du budget, renseignées par  
rappel dans celui de 1856. . . . . » 4084,01

Total des recettes.	172855,34
Total des dépenses.	425081,04
Excédant des recettes.	47772,30

## APPRÉCIATION DU BUDGET DE 1857.

---

Les craintes que nous manifestions dans notre dernier rapport quant aux recettes de l'Octroi ne se sont heureusement pas réalisées; porté au budget pour un revenu de 70,000 francs, l'octroi a produit pour l'exercice 1855 la somme de fr. 75691,64; ce qui fait une augmentation de fr. 5691,64; différentes autres prévisions ont également été surpassées de sorte qu'au budget prochain nous espérons pouvoir vous soumettre un état financier en rapport avec les dépenses qui seront jugées nécessaires.

### SECTION III.

---

#### EMPRUNTS.

---

Par votre décision du 2 Juin dernier, approuvé par arrêté royal du 7 Juillet suivant, un emprunt de fr. 400,000 donnant un intérêt de 5 p.  $\frac{0}{0}$  l'an, a été ouvert pour le produit en être affecté à l'éclairage des rues et places publiques au moyen du gaz.

L'amortissement de cet emprunt aura lieu à partir de l'année 1860 moyennant remboursement d'au moins fr. 5000,00 par an.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que cet emprunt a été conclu et que les versements auront lieu au fur et à mesure de l'achèvement des constructions que l'établissement du gaz nécessitera.

Pour ce qui concerne les autres emprunts de la ville les intérêts sont payés et les amortissements sont faits annuellement aux époques déterminées.

SECTION IV.

—  
DETTES.

Hormis les emprunts contractés et les acquisitions faites et pour lesquels, ainsi qu'il est dit plus haut, les amortissements se font avec régularité, la ville ne possède d'autres dettes que des rentes perpétuelles montant en intérêt à fr. 5797,02 l'an.

Comme pour les amortissements des emprunts, le budget contient annuellement un crédit de pareille somme pour en assurer le paiement.

SECTION V.

—  
COMPTABILITÉ.

§ 1.

BUDGET.

Le budget communal pour l'exercice 1856 a été approuvé et arrêté par la Députation permanente du conseil provincial, en séance du 18 Janvier dernier, savoir les

Recettes à . . . . .	fr.	441551,09
Dépenses à . . . . .	»	441419,75
		<hr/>
Et l'excédant . . . . .	»	441,36

§ 2.

COMPTE.

Le compte du receveur communal pour l'exercice 1855 a été

soumis à votre approbation en séance du 1 de ce mois et arrêté provisoirement comme suit, savoir :

Reliquat du compte de 1854 . . . . . fr.	47476,47
Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires faites en 1855 . . . . . »	425577,07
	<hr/>
Total. . . . . »	472853,54
Dépenses de toute nature . . . . . »	425081,04
	<hr/>
Excédant des recettes . . . . . »	47772,50

Au vœu de l'art. 140 de la loi communale ce compte sera publié dans les dix derniers jours du mois courant, avant d'être soumis à l'approbation définitive de la Députation permanente du conseil provincial.

La vérification du dernier compte a emporté de nouveau toute la satisfaction de la Députation sur la parfaite tenue de la comptabilité du Receveur communal. Nous nous joignons à la marque flatteuse de ce haut collègue, pour constater l'ordre et la régularité avec lesquels ce comptable s'acquitte de ses fonctions.

## SECTION VI.

### CAISSE DE PENSIONS.

Depuis notre dernier rapport le nombre des pensionnaires a été augmenté, par suite de la mise à la pension du Sr Stynen, ancien concierge de l'hôtel de ville. Une pension de fr. 400 par an lui a été accordée en récompense de ses longs et dévoués services.

Toutes les pensions se paient sur la caisse communale.

## TITRE QUATRE.

### INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

#### SECTION I.

##### BUREAU DE BIENFAISANCE ET COMITÉS DE CHARITÉ.

###### § 1.

###### ADMINISTRATION.

Il n'y a eu aucune mutation dans le personnel de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

M. Roëll, membre sortant, a été réélu par le Conseil communal en séance du 17 Décembre dr et réinstallé le 14 Février suivant.

###### § 2.

###### BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES.

Les améliorations, que les biens du bureau de bienfaisance reçoivent annuellement, en augmentent la valeur considérablement; les locations publiques en donnent la preuve convaincante; ce qui contribue également à cette augmentation des fermages, c'est la division de quelques grandes propriétés, afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre d'amateurs.

###### § 3.

###### LEGS ET DONATIONS.

*Néant.*

§ 4.

ACQUISITIONS, ALIÉNATIONS, ÉCHANGES.

---

*Néant.*

§ 5.

REMBOURSEMENT ET EMPLOI DE CAPITAUX.

---

L'administration a reçu en remboursement de cens fonciers et autres une somme totale de fr. 5544,41 pendant l'année 1855.

Elle a en outre reçu la somme de fr. 4105,64 pour cession de différents terrains nécessaires à des travaux d'utilité publique.

Toutes ces sommes ont de nouveau été réappliquées à l'achat de fonds belges.

Une demande, tendant à pouvoir vendre des fonds belges, pour en réappliquer le produit en actions de l'emprunt communal de fr. 100,000, n'a pas été accordée par le gouvernement.

§ 6.

COMPTABILITÉ.

---

Le budget de l'administration pour l'année 1856, a été approuvé par le Conseil communal en séance du 29 Novembre dernier.

Les recettes ont été arrêtées à la somme de fr. 84576,95

Les dépenses de toute nature à la somme de » 84576,95

Les besoins, toujours plus impérieux, de notre classe indigente ont encore exigé un subside extraordinaire sur la caisse communale de fr. 2500, ce qui a porté le montant du subside de la ville à 12,000 francs. pour l'exercice 1856. Espérons que des temps meilleurs ne rendront plus nécessaires les sacrifices extraordinaires, que les deux dernières années ont exigés.

Le compte du receveur pour l'exercice 1855 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> de ce mois; il s'élève

En recettes à la somme de . . .	fr.	85584,08
En dépenses . . . . .	»	75058,65
		<hr/>
Et l'excédant à la somme de. . .	»	10525,45

§ 7.

STATISTIQUE DE L'INDIGENCE.

Chaque année le nombre des personnes secourues par le bureau de bienfaisance s'accroît par suite de l'excessive cherté des denrées alimentaires en rapport avec le salaire de l'ouvrier. Sous ce point notre ville est une de celles qui contient un nombre d'indigents disproportionné avec la population; aussi longtemps que l'excessive cherté des vivres subsistera, cet état de choses continuera à exister, parce que l'ouvrier, forcé de subir toutes sortes de privations, et ne pouvant pas par son salaire subvenir à l'entretien de son nombreux ménage, doit nécessairement avoir son recours au bureau de bienfaisance; de là que tous les secours, ainsi qu'il sera démontré dans le § suivant, ont considérablement augmenté.

Le nombre des individus, qui sont placés par les soins et aux frais de l'administration des pauvres, se compose comme suit.

1 <sup>o</sup> Enfants abandonnés et orphelins . . .	49
2 <sup>o</sup> Vieillards et infirmes . . . . .	57
3 <sup>o</sup> Aliénés . . . . .	25
4 <sup>o</sup> Enfants trouvés . . . . .	4

Les frais d'entretien de ces personnes se sont élevés en 1855 à la somme de fr. 41085,02.

§ 8.

DISTRIBUTION DE SECOURS.

---

Pendant l'année 1855 il a été distribué aux ménages ordinairement secourus :

1 <sup>o</sup> Secours en argent . . . . .	fr. 28500,00
2 <sup>o</sup> Idem en pain . . . . .	» 6000,00
3 <sup>o</sup> Idem en habillements . . . . .	» 2700,08
4 <sup>o</sup> Idem en médicaments et honoraires des médecins . . . . .	» 5196,75
5 <sup>o</sup> Frais d'enterrement . . . . .	» 572,05
6 <sup>o</sup> Secours à des indigents étrangers . . . . .	» 1854,58
7 <sup>o</sup> Idem à des indigents appartenant à cette ville et secourus dans d'autres localités . . . . .	» 1645,42

---

Total fr. 46268,86

Il résulte de la comparaison faite avec les dépenses occasionnées l'année dernière, que les différentes distributions pour l'année courante dépassent les premières d'une somme de fr. 5121,94; mises en comparaison avec l'année 1854 le surcroît s'élève déjà à la somme énorme de fr. 8781,66.

§ 9.

CONTENTIEUX.

---

*Néant.*

§ 10.

PRIX DE PROPRIÉTÉ.

---

Comme l'année dernière, l'administration du bureau de

bienfaisance a affecté un subside de 500 francs pour l'institution de prix de propreté. L'administration, en encourageant de tous ses moyens cette œuvre éminemment philanthropique, fait preuve de la sollicitude qu'elle porte aux malheureux qui ont besoin de recourir à elle; en encourageant par des récompenses, qui consistent en objets d'habillement et de ménage, l'on stimule les parents à la propreté, et les enfants, habitués dès leur jeune âge à voir les idées d'ordre de leurs parents, doivent nécessairement dans la suite en tirer le plus grand profit.

Nous remercions l'administration du bureau de bienfaisance du concours qu'elle prête à cette utile innovation et ne pouvons que l'engager à conserver le même chiffre au budget de l'exercice prochain; nous soumettons à son appréciation, s'il ne conviendrait pas de le comprendre parmi les dépenses ordinaires.

## SECTION II.

### HOSPICES ET HOPITAUX.

#### § 1.

##### ADMINISTRATION.

Le renouvellement partiel de l'administration des hospices a eu lieu conformément à la loi. M. P. F. Janssens, membre sortant, a été réélu en séance du Conseil communal du 29 Novembre dernier et réinstallé le 25 Janvier suivant.

Aucune autre mutation n'a eu lieu.

#### § 2.

##### BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES.

L'administration continue à introduire annuellement des amé-

liorations notables aux immeubles qu'elle possède; c'est surtout par la division des propriétés que cette amélioration s'obtient, les lots à mettre en location étant plus à la portée du petit cultivateur.

L'administration fait exécuter également, au fur et à mesure des nécessités, des ouvrages de déblaiement, en faisant disparaître les vieilles plantations qui bordent les propriétés. Leur incorporation dans les terrains adjacents produit une augmentation assez notable dans les prix de location, tout en étant favorable à la culture des champs.

§ 3.

LEGS ET DONATIONS.

---

Depuis le dernier rapport un legs de 1000 francs a été fait à l'hospice St Jacques pour vieillards, par le St J. B. Delvaen de Lierre.

L'octroi nécessaire, pour l'acceptation de cette libéralité, a été accordé.

L'administration est en instance pour l'approbation d'une donation entre vifs faite à l'hospice St Antoine; les conditions favorables, attachées à ce legs, en font désirer vivement l'exécution.

§ 4.

ACQUISITIONS, ALIÉNATIONS, ÉCHANGES.

---

Aucune acquisition n'a été faite; il en est de même des échanges.

L'administration a été autorisée à céder à l'État une parcelle de terrain de 20 ares 40 centiares, nécessaire à la rectification de la petite Nêthe.

§ 5.

REMBOURSEMENT ET EMPLOI DE CAPITAUX.

---

Il a été remboursé depuis le dernier rapport une rente montant en capital à fr. 2416,40, ainsi qu'une somme de 4000 fr.

Ce dernier remboursement a été fait par le bureau de bienfaisance, d'autres remboursements en cens fonciers ont également eu lieu.

Les sommes remboursées sont employées ainsi qu'il a été dit ci-dessus au § 5 1<sup>re</sup> section; les observations qui y sont consignées relativement à l'emprunt communal sont également applicables à l'administration des hospices.

§ 6.

COMPTABILITÉ.

---

Le budget pour l'exercice 1856, a été approuvé en séance du Conseil communal du 17 Décembre dernier savoir :

Les recettes de toute nature, à. fr. 99566,58

Les dépenses de toute nature, à. » 99561,97

Et l'excédant à. . » 4,41

Le compte du receveur pour l'exercice 1855 a été approuvé le 1<sup>er</sup> de ce mois, il s'élève savoir :

En recettes de toute nature, à. fr. 101588,79

En dépenses de toute nature, à. » 95084,50

Et l'excédant à. . » 8504,49

§ 7.

CONTENTIEUX.

---

*Néant.*

§ 8.

STATISTIQUE DES HOSPICES DE VIEILLARDS,  
DES INCURABLES, DES ORPHELINS, ETC.

La population de nos divers hospices s'élevait comme suit à la date du 1<sup>r</sup> Juillet dernier :

	HOMMES.	FEMMES.
Hospice S <sup>t</sup> Jacques . . . . .	49	»
— S <sup>t</sup> Antoine . . . . .	»	25
— S <sup>te</sup> Anne et Joachim . . . . .	42	42
— S <sup>te</sup> Barbe et Béatrix . . . . .	»	20
— des orphelines . . . . .	»	56
— du béguinage . . . . .	»	5
Total. . . . .	51	96

L'appropriation pour l'hospice des Orphelines, du local de l'infirmerie du Béguinage, est sur le point d'être achevée; c'est un local très-vaste et parfaitement adapté à sa nouvelle destination. Toutes les constructions seront achevées pour le premier Octobre, époque à laquelle les pensionnaires pourront occuper leur nouvelle habitation, qui répond à toutes les exigences.

Un autre local a été affecté pour les béguines infirmes, qui ne sont plus qu'au nombre de trois; tous les soins que leur état réclame leur sont prodigués.

Quelques traces de l'ancienne ophthalmie ont reparu dans l'hospice des orphelines; grâce aux soins incessants de M. le chirurgien traitant, les germes de cette malheureuse épidémie ont été arrêtés à leur début; depuis lors, la maladie a entièrement disparu.

L'administration des hospices continue à décerner des prix de propreté à ses différents hospices; inutile d'ajouter que l'institution de ces prix porte les plus beaux résultats tant

sous le rapport de la moralité que sous celui de l'hygiène.

Nous formons des vœux pour que la construction de l'hôpital des incurables ait lieu dans la campagne prochaine, aussitôt que les orphelines seront installées dans leur nouveau local. Ce serait un véritable bienfait que de dôter notre ville de cette utile institution. Une autre institution qui aurait les résultats les plus avantageux serait un hospice pour orphelins; aujourd'hui ces malheureux enfants sont placés en nourrice chez des artisans, qui quelquefois n'ont pas pour ces enfants les égards, que l'humanité commande. Il serait d'une incontestable utilité, si pareil établissement pût être érigé en notre ville, à l'instar de ce qui existe dans d'autres localités, où ces jeunes gens sont logés ensemble et ont la faculté de s'adonner au métier, pour lequel ils se sentent le plus de disposition et que leur constitution physique leur permet d'exercer.

Quant à l'hôpital des incurables une nouvelle combinaison, de beaucoup préférable au plan primitif, reculera pour quelque temps son organisation si vivement désirée.

§ 9.

STATISTIQUE DES HOPITAUX.

---

Pendant l'année, qui vient de s'écouler, il a été traité à l'hôpital 452 individus, qui ont fourni 14019 journées d'entretien; le nombre des décès, tant dans l'hôpital civil, que dans les infirmeries des différents hospices, s'est élevé pendant la même époque à 119.

§ 10.

STATISTIQUE DE L'HOSPICE DE MATERNITÉ.

---

L'on se réfère aux observations des années précédentes.

§ 11.

ALIÉNÉS.

---

Le nombre d'aliénés, appartenant à cette ville, s'élève à 28, dont 25 à charge du bureau de bienfaisance et 3 entretenus par les familles.

Les aliénés indigents paisibles continuent à être placés à la colonie de Gheel; les furieux sont envoyés à l'institut S<sup>t</sup> Dominique à Bruges.

Nous n'avons qu'à nous louer de la bonne organisation de l'établissement d'aliénés, tenu par les frères Alexiens en cette ville. Les visites périodiques faites par la commission de surveillance et les fonctionnaires à ce commis, attestent de l'exécution exacte des prescriptions de la loi et des soins incessants prodigués aux malheureux, qui leur sont confiés.\*

La population de cet établissement doit être comptée en moyenne de 5 à 7 insensés.

§ 12.

AVEUGLES ET SOURDS-MUETS.

---

Toutes les obligations, que la ville a à remplir envers ces malheureux, sont suivies ponctuellement; une sourde-muette et un aveugle sont placés à l'institut de Bruges; de plus la ville est venue au secours d'une sourde-muette admise à titre gratuit, après avoir achevé son éducation à l'institut de Bruxelles, dans l'atelier annexé à cet établissement, par le motif qu'elle était incapable de pourvoir à ses besoins et que l'administration de cet établissement déclarait, ne pouvoir sans subside de la ville, conserver par suite de la cherté des subsistances alimentaires.

A cette occasion nous avons émis le vœu de voir établir par les soins du gouvernement, des établissements propres à recevoir ces malheureux à leur sortie des instituts et utiliser ainsi les spécialités des connaissances, qu'ils auraient pu acquérir.

Aujourd'hui en retournant chez leurs parents ils n'y trouvent le plus souvent que la misère et les privations.

Nous mentionnons avec bonheur qu'un jeune sourd-muet doué de beaucoup d'intelligence, revenu de Bruxelles, après avoir été pendant un certain temps à charge de ses parents, qui se trouvent dans un état voisin de l'indigence, a été recueilli par un typographe de cette ville. Cet industriel se loue beaucoup du zèle et de l'exactitude déployés par son jeune ouvrier.

§ 13.

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

---

Dans cette catégorie nous ne possédons qu'un seul enfant trouvé; aucun enfant abandonné proprement dit, n'est à charge du bureau de bienfaisance.

§ 14.

HOSPICES PARTICULIERS.

---

Il n'en existe pas.

### SECTION III.

#### MONT DE PIÉTÉ.

##### § 1.

##### OPÉRATIONS.

Les opérations financières du mont de piété ainsi que le service administratif des employés, se font avec toute la régularité désirable; la situation de la caisse, dont il sera fait mention plus loin, démontre que l'établissement est en voie de progrès; nous applaudissons hautement à ce beau résultat; aussi nous estimons-nous heureux d'avoir pu doter la ville d'une institution qui vient si puissamment en aide à la classe indigente et peu aisée de la société, forcée précédemment d'avoir recours à l'intermédiaire si onéreux des commissionnaires jurés.

Le S<sup>r</sup> Nauwelaerts père, expert du mont de piété, ayant dû résigner ses fonctions par suite de son grand âge, a été remplacé par le S<sup>r</sup> Marin-Barbera, magasinier. L'administration perd dans le démissionnaire un fonctionnaire intègre et zélé.

A la place de magasinier le Conseil a nommé le S<sup>r</sup> Guillaume Bogaerts, marchand fripier en cette ville.

La commission administrative ayant donné son avis en faveur d'un autre candidat, la nomination du S<sup>r</sup> Bogaerts a eu pour résultat la démission de MM. S'Jonghers, Torfs, Lambrechts et Van Rompay, membres de la commission administrative. Malgré toutes nos démarches nous n'avons pu réussir à faire revenir ces Messieurs de leur détermination.

Nous regrettons cette circonstance qui prive l'établissement des lumières d'hommes dévoués et capables et qui avaient si puissamment aidé à sa première organisation. Jusqu'ici ces Messieurs n'ont pas encore été remplacés.

Les deux tableaux qui suivent présentent le mouvement du magasin pendant l'année 1855 et la comparaison des opérations pendant les années 1854 et 1855.

NOMBRE DES GAGES, ET MONTANT DES CAPITAUX.	En magasin au 1 Janvier 1855.		TOTAL.	GAGES SORTIS PENDANT L'ANNÉE.			En magasin au 31 Déc. 1855.	
				par dégage- ment.	par vente.	TOTAL.		
Sur marchandises neuves . . . . Autres . . . . .	299	402	701	429	37	466	235	
	6082	27187	33269	25508	451	25959	7310	
GAGES.  Total.	6381	27589	33970	25937	488	26425	7545	
Sur marchandises neuves . . . . Autres . . . . .	2443	4428	6844	4579	380	4959	1882	
	30051	101317	131348	96797	1436	98233	33145	
CAPITAUX PRÊTÉS.  Total.	32444	103745	138189	101376	1816	103192	34997	

NOMBRE DES GAGES déposés pendant l'année		MONTANT DES CAPITAUX PRÊTÉS SUR les GAGES pendant l'année		MONTANT DE CES VENTES en	
1854	1855	1854	1855	1854	1855
27715	27589	108012	103745	2004	1816
Différence en plus en 1855.		Différence en plus en 1855.		Différence en moins en 1855.	
»		»		»	
126		2267		23037	
Différence en moins en 1855.		Différence en moins en 1855.		Nombre des gages retirés en 1855.	
»		»		»	
101376		101376		488	
Montant des dégagements.		Montant des dégagements.		Nombre des gages vendus en 1855.	
»		»		»	
488		488		188	
Nombre des gages vendus en 1855.		Valeur moyenne de chaque gage vendu en 1855.		Fr. 3,72	

§ 2.

COMPTABILITÉ.

Voici la situation de la comptabilité au 31 Décembre 1855 :

Recettes de toute nature . . . . . fr. 414960,58

Dépenses de toute nature . . . . . » 410592,00

Numéraire en caisse, à la date précitée, » 4568,58

## SÈCTION IV.

### DÉPÔT DE MENDICITÉ.

Les sommes payées par la ville pour l'entretien de ses indigents, tant au dépôt de mendicité de Hoogstraeten, qu'à celui de La Cambre, s'est élevé en 1855 à fr. 880,80.

Le nombre a varié dans le courant de l'année; à la fin de l'exercice il s'élevait à 4 reclus; depuis lors un reclus est décédé.

## SECTION V.

### OUVROIRS, ATELIERS DE CHARITÉ.

*Néant.*

## SECTION VI.

### CAISSES D'ÉPARGNE, DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DES OUVRIERS, ASSOCIATIONS DE SECOURS MUTUELS.

La société de secours mutuels des ouvriers tanneurs, cordonniers et selliers, reconnue par arrêté royal du 51 Décembre 1855, se conforme régulièrement aux prescriptions qui lui sont imposées par ledit arrêté.

Le dernier compte pour l'exercice 1855, constate un nombre de 78 membres participants, donnant un revenu de fr. 424,20. Les dépenses ont été relativement plus fortes pendant ladite année et se sont élevées à fr. 585,00 dont fr. 546,48 pour 759 journées de maladie réparties entre 52 sociétaires. L'encaisse de l'année précédente, ayant été employé en partie à combler ce déficit, le solde du compte a été arrêté à un boni de fr. 201,58.

La corporation des ouvriers tailleurs a envoyé ses statuts à l'approbation du gouvernement; nous croyons pouvoir assurer que celle des ouvriers menuisiers ne tardera pas à suivre la même marche.

Nous ne négligerons rien pour engager nos autres corporations à se faire reconnaître légalement, ainsi qu'elles en ont la faculté.

## SECTION VII.

### CRÈCHES POUR LA PREMIÈRE ENFANCE.

N'existent pas à Lierre.

## SECTION VIII.

### ÉCOLE GARDIENNE.

Notre ville vient enfin de recevoir une école gardienne pour les enfants des deux sexes de l'âge de 2 à 7 ans; instituée par l'administration Communale, celle-ci a nommé une commission de six membres, chargés de la direction de l'établissement. Un comité de dames protectrices, qui prêtent généreusement leur concours à cette institution charitable, a été institué; cette coopération est des plus heureuses; grâce à ces généreuses personnes, qui veulent bien se charger de la surveillance de l'école, une collecte a été faite pour subvenir aux premiers besoins; de son côté la ville a accordé un subside de fr. 500, pour l'ameublement de l'école, le gouvernement y a contribué pour un subside de fr. 550, et la province de fr. 150.

Il est inutile de mentionner ici toute l'utilité, tout le bien, qui doit découler d'une institution semblable, et qui sans contredit doit être placée au premier rang de toutes celles que la charité a produites; aussi nos habitants en sentent toute la

valeur et les inscriptions dépassent de beaucoup le nombre des enfants admis jusqu'à ce jour. Ce nombre s'élève déjà à 150 enfants; il est augmenté au fur et à mesure que les nouveaux admis ont été initiés aux habitudes de l'école.

Une élève, diplômée de l'école Normale de Hérenthals, est chargée de l'instruction. Sa méthode d'enseignement, comme son amour pour les enfants, sont dignes d'éloges; elle a sous sa direction une femme de peine qui s'acquitte également avec beaucoup de zèle de ses fonctions.

A l'effet de faire obtenir à l'école quelques avantages, que l'exiguïté des ressources a empêchés jusqu'ici, les dames protectrices ont organisé une exposition d'objets d'art et d'agrément, qui s'ouvrira au 1<sup>er</sup> Octobre prochain; le produit en est destiné à créer un fonds, dont l'intérêt servirait à donner des récompenses aux enfants et à leur procurer la nourriture, pour autant que les moyens le permettent.

Nous avons la certitude que toutes les personnes bienfaitantes sentiront le prix de cette bonne œuvre et repondront à l'appel, qui leur a été adressé à cet égard.

Outre l'école gardienne il existe encore en cette ville des personnes auxquelles la garde des enfants en très-bas âge est confiée; ces lieux quoiqu'en très-petit nombre ne sont soumis à aucune surveillance.

## SECTION IX.

ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS CHARITABLES PARTICU-  
LIÈRES, EXPOSITIONS D'OBJETS D'ART, ETC.  
FAITES DANS UN BUT DE BIENFAISANCE.

---

C'est avec bonheur que sous ce chapitre nous pouvons consacrer quelques mots de reconnaissance aux hommes charitables

qui se sont chargés de recueillir les dons des habitants, pour organiser la vente à prix réduit des soupes économiques et notamment aux membres du comité central désignés par ceux-ci.

Une souscription, ouverte parmi la population, a produit, dans la partie intra muros de la ville, une somme de fr. 4160,68

La partie extra muros a produit des objets en nature tels que pommes de terre et autres légumes évaluées à 1071,50

Ensemble. . . 5252,18

*De plus le comité a reçu.*

1° Un subside du gouvernement s'élevant à. . . . 750,00

2° Quôte part d'un concert donné par les élèves du pensionnat de M<sup>me</sup> Ledoux-Mannekens . . . . 82,00

3° Produit de la vente de 20674 cartes de soupe. . 1260,44

4° Produit de la vente de 3955 bons de soupe . . 257,18

5° Produit de la vente de 5256 litres de soupe au local. 195,56

6° Autres produits provenant d'objets divers . . . 506,92

Total des recettes. . . 8064,08

Les dépenses se sont élevées, savoir : en achats de toute nature, à la somme de . . 4419,89

A cette somme doit être jointe le montant des objets en nature, offerts en don et employés à la préparation de la soupe . . . 1071,50

Total des dépenses. . . 5491,59 5491,59

De sorte que le restant en caisse s'élève à la somme de 2872,69

Un pareil résultat n'était pas à prévoir; il est dû au discernement avec lequel les différents comités, et notamment le comité central, a dirigé toutes les opérations; nous lui adressons ici un témoignage public de notre gratitude; ce témoignage nous l'adressons également à toute notre population pour sa coopération dans cette bonne œuvre, soit par des dons en espèces, ou en nature, soit par l'achat qu'elle a fait de bons de soupe.

L'encaisse assez considérable, qui a été conservé, a été placé à intérêt et servira pour recommencer de nouveau l'hiver prochain le débit de soupe à prix réduit.

Ce genre de secours, encore neuf parmi nous, a été bien apprécié par notre population ouvrière; il le sera davantage dans la suite; aussi avons-nous la conviction que le comité, qui s'est acquitté avec tant de dévouement et tant de succès de la tâche si difficile d'une première organisation, continuera son œuvre bienfaisante; adoucir les infortunés, sans devoir recourir à des distributions gratuites, que l'ouvrier honnête et momentanément sans ouvrage, n'accepte qu'avec répugnance, c'est conserver en lui une certaine dignité, sans blesser son amour-propre par l'aumône; la vente des soupes à prix réduit a atteint en partie ce but.

## SECTION X.

### SERVICE MÉDICAL.

Depuis longtemps une lacune existait dans le service médical des pauvres, lacune toute au préjudice du bureau de bienfaisance; c'était le défaut d'une pharmacie centrale, qui aurait desservi les malades de l'hôpital et ceux de l'administration des pauvres. Grâce à des arrangements intervenus entre les deux administrations de bienfaisance, une grande amélioration sera introduite dans le service médical, amélioration qui réalisera au profit du bureau de bienfaisance une économie assez marquante.

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier prochain la pharmacie, établie à l'hôpital civil, fournira tous les médicaments aux établissements ressortissant de l'administration des hospices, ainsi qu'aux pauvres de la ville, traités à domicile; la pharmacie, desservie par les

religieuses de la communauté, est placée sous la surveillance d'un pharmacien diplômé.

De cette façon vient à disparaître le système onéreux de la fourniture des médicaments par les pharmaciens de la ville à tour de rôle; cette mesure exigera nécessairement une augmentation dans le personnel de la communauté, ce à quoi elle a été autorisée déjà par décision de l'administration des hospices en date du 14 Mai dernier, mais elle diminuera d'un autre côté d'une manière assez sensible les dépenses faites pour cet objet par le bureau de bienfaisance, dépense, qui s'est élevée pour l'exercice 1855 à la somme de fr. 5196,75, tandis que dans les villes, dont la population contient au moins le double d'âmes, que ne contient celle de Lierre, ces frais n'atteignent pas les 4000 fr.

## TITRE CINQ.

---

### CULTE.

---

#### SECTION I.

---

#### CULTE CATHOLIQUE.

---

##### § 1.

##### CLERGÉ.

---

Dans le courant de l'année est décédé le très-révérend M. J. B. De Roover, curé doyen en cette ville; ce vénérable prêtre pratiquait ses devoirs évangéliques avec ce caractère conciliant,

qui lui valut la considération et le respect de tous; homme d'une charité inépuisable il laisse après lui les regrets unanimes des pauvres dont il était le père, le consolateur.

Il a été remplacé par le révérend M. Ph. De Coster, Directeur de l'école Normale de l'État en cette ville. Ce choix a rencontré la sympathie générale de la population, le titulaire, pendant le séjour qu'il a fait en cette ville, ayant su s'allier l'estime et le respect, tant par la facilité des relations, la bonté de son caractère, que par les hautes connaissances, qui le distinguent.

Il n'y a pas eu d'autres mutations parmi les membres du clergé en titre.

§ 2.

TRAITEMENTS ET SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENTS.

---

Sont restés les mêmes; la ville continue à allouer un subside annuel au desservant de l'église de l'Ermitage pour les services qu'il rend à la population d'une partie de la ville en mettant cette église, qui est sa propriété, au service des fidèles.

§ 3.

ÉGLISES ET PRESBYTÈRES.

---

Toutes nos églises sont dans un parfait état d'entretien; des changements notables vont être exécutés à la tour de l'église de l'Ermitage aux frais du propriétaire.

De grands travaux, dont il sera parlé ci-après, sont en voie d'exécution aux abords de l'église paroissiale de S<sup>t</sup> Gommar.

§ 4.

FABRIQUES D'ÉGLISES.

Le dépôt des comptes de nos différentes églises, se fait régulièrement ; les comptes de 1855 présentent les résultats suivants :

**A. ÉGLISE DE S<sup>t</sup> GOMMAR.**

Recettes ordinaires et extraordinaires.	fr.	50620,57
Dépenses de toute nature . . . .	»	<u>24055,54</u>
Excédant.	»	6566,85

**B. ÉGLISE DE S<sup>te</sup> MARGUÉRITE AU BÉGUINAGE.**

Recettes. . . .	fr.	2759,22
Dépenses . . . .	»	<u>2714,21</u>
Excédant.	»	25,01

**C. ÉGLISE DE S<sup>t</sup> AUGUSTIN.**

(CONGRÉGATION DES SOEURS NOIRES).

Recettes. . . .	fr.	640,86
Dépenses . . . .	»	<u>685,57</u>
Déficit.	»	44,71

§ 5.

BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES APPARTENANT AUX FABRIQUES.

La conservation des biens meubles de nos églises ne laisse

rien à désirer; les magnifiques ornements, que possède l'église de St Gommar et qui font l'admiration de tous les connaisseurs, vont être augmentés d'un dais magnifique.

Les immeubles de l'église de St Gommar, situés dans le ressort de la ville de Lierre, s'élèvent à 42 hectares 55 ares 61 centiares, donnant un revenu cadastral de fr. 886,82 en propriétés non bâties et fr. 545 propriétés bâties; ceux que possède cette église hors de la commune ont une contenance de 25 hectares 45 ares 80 centiares; le revenu imposable d'après le cadastre en est de fr. 1152,55 pour les propriétés non bâties et de fr. 18,00 pour les propriétés bâties.

§ 6.

LEGS ET DONATIONS.

---

Un legs de 500 francs a été fait par feu le St Delvaen, à l'église de St Joseph en cette ville; le montant de cette somme est destiné à faire les réparations dont cette église réclamait l'exécution.

§ 7.

ACQUISITIONS, ALIÉNATIONS, ÉCHANGES.

---

*Néant.*

§ 8.

REMBOURSEMENT ET EMPLOI DE CAPITAUX.

---

*Néant.*

§ 9.

CONTENTIEUX.

---

Les fabriques d'églises de cette ville ne sont engagées dans aucune affaire contentieuse.

§ 10.

COUVENTS ET CORPORATIONS RELIGIEUSES.

---

Sans changement.

SECTION II.

---

CULTE PROTESTANT, ANGLICAN ET ISRAËLITE.

---

Ne sont pas professés en cette ville.

SECTION III.

---

CIMETIÈRES.

---

Deux nouvelles concessions de terrain ont été faites au cimetière communal; les sommes en revenant sont partagées entre la ville, la fabrique de l'église de St Gommar et les administrations de bienfaisance. Le nombre de concessions accordées jusqu'à ce jour s'élève à neuf, dont deux gratuitement pour services rendus.

La police sur les inhumations est faite avec toute l'exactitude que l'importance de cet objet réclame.

## TITRE SIX.

---

### INSTRUCTION PUBLIQUE.

---

#### SECTION I.

---

##### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

---

###### § 1.

###### ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE.

---

N'a jamais existé en cette ville.

---

###### § 2.

###### ÉCOLES PRIMAIRES COMMUNALES.

---

Il a été donné, dans le rapport de l'an dernier, toutes les explications concernant la suppression de cette école et son annexion, comme école d'application, à l'école Normale; la ville était chargée précédemment de subvenir aux frais de chauffage et d'éclairage, de la distribution des prix et de l'indemnité de loyer de l'instituteur en chef.

Aujourd'hui, par suite de dispositions prises par M. le Ministre de l'Intérieur, l'école d'application se trouve sous la direction immédiate de M. le Directeur de l'école Normale, et la ville y affecte annuellement un subside, fixé de commun accord avec ce dernier fonctionnaire et approuvé par le gouvernement, de fr. 1628,50.

Le nombre d'élèves qui fréquentaient l'école au 1<sup>er</sup> Janvier dernier s'élevait à 504.

L'instruction qu'ils y reçoivent ne laisse à désirer sous aucun rapport; sans compter les élèves qui sont sortis de l'établissement et qui ont été reconnus aptes à être admis comme élèves instituteurs à l'école Normale, plus d'un recueil aujourd'hui les fruits des soins constants, dont ils sont entourés. La suite nous prouvera d'ailleurs tout le bien que cette institution aura répandu parmi notre population ouvrière et indigente.

La fondation *Heyns*, école gratuite pour filles, comptait au 1<sup>er</sup> Janvier dernier 127 élèves.

§ 5.

ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES.

A. SUBSIDIÉES.

*Néant.*

B. NON SUBSIDIÉES.

Il existe à Lierre onze écoles fréquentées par les enfants des deux sexes, qui n'admettent que des élèves payants; ces écoles sont divisées comme suit :

1 <sup>o</sup> Deux écoles pour garçons. . . .	190 élèves.
2 <sup>o</sup> Trois écoles pour filles . . . .	559 élèves.
5 <sup>o</sup> Six écoles pour garçons et filles. . .	451 élèves.
Total . . . .	980 élèves.

Ce nombre présente, comparativement à l'année précédente, une augmentation de 97 élèves.

Nous aimons à constater les progrès de nos établissements d'éducation et principalement des pensionnats pour demoiselles et garçons, établis en cette ville, qui méritent à juste titre la confiance des parents, tant sous le rapport de la moralité, que sous celui de l'instruction solide que les enfants y reçoivent.

C. ADOPTÉES PAR LA COMMUNE.

---

Il n'y en a point; trois congrégations religieuses donnent l'instruction gratuite; leurs écoles sont fréquentées par 199 élèves.

§ 4.

ÉCOLES GARDIENNES.

---

Sous ce § nous avons eu l'habitude de comprendre les écoles où les enfants de l'âge de 2 à 4 ou 5 ans étaient confiés à la garde de l'une ou de l'autre personne; ces écoles sont en assez grand nombre en cette ville et comptent ordinairement ensemble un nombre de 4 à 500 enfants; ceux-ci y sont conduits et repris par leurs parents et paient une légère retribution qui varie de deux à quatre centimes par jour.

Si ces écoles pouvaient paraître suffisantes à une partie de la population, elles ne l'étaient certes pas à une partie très-notable, à la classe indigente; aussi le Conseil communal a-t-il reçu avec bonheur la proposition d'ériger en notre ville une école gardienne pour les enfants des deux sexes de l'âge de 2 à 7 ans et a-t-il voté un subside de 500 francs pour frais de premier établissement; de son côté le gouvernement y a contribué pour un subside de 550 fr., et la province pour fr 150.

§ 5.

ÉCOLES D ADULTES.

---

Mêmes observations qu'au rapport précédent, le nombre d'élèves qui fréquentaient l'école au 1<sup>er</sup> Janvier dernier s'élevait à 175.

§ 6.

ÉCOLES DOMINICALES.

L'institution laïque établie aux frais exclusifs de Mad. Van der Smissen-Van den Berghe comptait au 31 Décembre 1855.

Garçons . . . . .	58	} 108
Filles . . . . .	50	
L'institution gratuite des religieuses Ursulines		500
Total . . . . .		408

RÉSUMÉ.

Il résulte des chiffres qui précèdent, que le nombre des élèves, fréquentant au 1<sup>er</sup> Janvier dernier les institutions d'instruction primaire en cette ville, était comme suit :

ÉLÈVES PAYANTS.

Garçons . . . . .	487
Filles . . . . .	495

ÉLÈVES NON PAYANTS.

A. ÉCOLES PRIMAIRES.

Garçons . . . . .	555
Filles . . . . .	295

B. ÉCOLES D'ADULTES.

Garçons . . . . .	175
-------------------	-----

C. ÉCOLES DOMINICALES.

Garçons . . . . .	58
Filles . . . . .	550

Totaux . . . . .	4055	4158
------------------	------	------

RÉCAPITULATION.

---

Garçons . . . . .	4055
Filles . . . . .	4158

---

Total général 2495 enfants qui fréquentent les écoles et y reçoivent l'instruction primaire, ou 45 élèves sur 100 habitants. Il est à observer que les élèves de l'école moyenne de l'État, ni les enfants confiés aux écoles gardiennes, ne sont pas compris dans ces chiffres.

§ 7.

ÉCOLES D'INDUSTRIE, D'ARTS ET MÉTIERS, D'APPRENTISSAGE.

---

Ces écoles n'existent pas ici; l'école de dessin et d'architecture en tient lieu.

§ 8.

ÉCOLES ET COURS NORMAUX.

---

L'on se réfère aux observations consignées aux rapports précédents.

§ 9.

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT, TRAITEMENTS DES INSTITUTEURS, CONFÉRENCES. — CAISSE DE PRÉVOYANCE.

---

L'école d'application étant entièrement sous la direction du gouvernement, nous ne pouvons donner aucun renseignement concernant le personnel enseignant de cette école, sinon que l'instruction s'y donne par les élèves de l'école Normale.

Il en est de même des conférences entre les instituteurs primaires, qui ont lieu sans l'intervention de l'autorité locale.

Il n'existe pas, que nous sachions, en cette ville un instituteur, qui contribue à la caisse de prévoyance établie entre les instituteurs urbains.

§ 10.

BÂTIMENTS D'ÉCOLE.

---

Tous les bâtiments d'école sont parfaitement bien entretenus; le mobilier en est également très-satisfaisant.

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre de l'année dernière, les élèves de l'école d'application occupent le nouveau local à l'école Normale de l'État; l'école gardienne est établie dans le local *Vredenberg* précédemment affecté à l'école d'application.

§ 11.

SUBSIDE EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

---

Si nous en exceptons les subsides accordés en faveur de l'école gardienne, la ville ne reçoit aucun autre subside en faveur de l'enseignement primaire.

SECTION II.

---

ENSEIGNEMENT MOYEN.

---

Le nombre des jeunes gens qui ont fréquenté l'école moyenne pendant l'année scolaire 1855—1856 s'est élevé comme suit :

Section préparatoire . . . . .	65
École moyenne proprement dite } . . . . .	46
et section des humanités. }	

Le personnel des professeurs n'a pas subi de changement depuis notre dernier rapport.

Les membres du corps enseignant déploient en général, un zèle louable dans l'exercice de leurs fonctions.

Deux jeunes gens se sont présentés au concours général qui a été ouvert par le gouvernement, entre les établissements d'instruction moyenne du second degré.

Un d'eux, Ernest Bergmann, a obtenu la 5<sup>e</sup> mention honorable du concours de la langue flamande.

Le bureau administratif a subi pendant l'année 1855—1856 une perte sensible dans la personne du vénérable curé doyen M<sup>r</sup> De Roover, dont le décès a laissé à Lierre des regrets unanimes.

Par arrêté royal du 5 Septembre dernier M. De Coster, curé doyen actuel, a été désigné pour le remplacer. Les profondes connaissances de ce dernier, jointes à sa longue expérience en fait d'instruction, ne pourront que contribuer à faire prospérer notre école moyenne.

L'établissement n'a pas reçu jusqu'ici le complément d'enseignement, dont nous avons signalé la lacune dans notre rapport précédent, savoir : un cours de langues anglaise et allemande; les nouvelles instances que nous avons faites pour en obtenir l'organisation, avec le concours financier du gouvernement, sont encore restées sans résultat, la nécessité de tel enseignement se fait cependant sentir de plus en plus dans notre localité.

L'allocation d'une somme de 500 fr., divisée en six bourses de 50 francs chacune, a de nouveau été accordée par le gouvernement à six élèves méritants, qui fréquentent l'école, et dont les parents, non domiciliés en la ville de Lierre, ne sont pas en état de pourvoir convenablement à l'éducation de leurs enfants.

### SECTION III.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Il existe en cette ville deux fondations boursières, dont la gestion est confiée à l'autorité communale; ces bourses sont instituées, l'une pour l'étude de la théologie, l'autre pour l'étude du droit; toutes les deux sont conférées à des jeunes gens de la localité.

Annuellement les comptes en sont soumis à l'approbation de la Députation permanente du conseil provincial.

Les comptes de l'exercice 1855 présentent les résultats suivants :

**A.** *Fondation Liebrechts-Bacx.*

Recettes . . .	fr.	116,88
Dépenses. . .	»	99,14
		<hr/>
En caisse . . .	»	17,74

**B.** *Fondation Van der Linden-Lodewyckx.*

Recettes . . .	fr.	100,29
Dépenses . . .	»	95,89
		<hr/>
En caisse . . .	»	4,40

### SECTION IV.

#### ÉCOLES SPÉCIALES.

*Néant.*

**TITRE SEPT.**

---

**BEAUX-ARTS. — SCIENCES ET LETTRES.**

---

**SECTION I.**

---

BEAUX-ARTS; ACADEMIE DES BEAUX-ARTS, ÉCOLES SPÉCIALES DE DESSIN, DE PEINTURE, DE GRAVURE, DE SCULPTURE, ETC. — MUSÉE. — COLLECTIONS PARTICULIÈRES. — EXPOSITIONS D'OBJETS D'ARTS. — MONUMENTS. — CONSERVATOIRES. — ÉCOLES ET SOCIÉTÉS MUSICALES ET DRAMATIQUES. — THÉÂTRES, SOCIÉTÉS D'AGRÈMENT. — FÊTES PUBLIQUES.

---

Les anciens élèves de notre école de dessin, qui fréquentent aujourd'hui l'Académie Royale d'Anvers, continuent à mériter tous nos éloges.

Entre ceux-ci nous comptons avec orgueil le sieur Cloetens, qui a été admis récemment au concours du grand prix de Rome (classe de sculpture); tout faisait présager que ce jeune artiste aurait obtenu un succès éclatant; mais au moment que le bas-relief, formant sa composition, allait être soumis à l'approbation du jury, il s'est brisé en tombant. Le jury a, à l'unanimité, exprimé son regret sur cet accident malheureux et a reconnu à l'esquisse, que le Sr Cloetens avait fait de son travail, un mérite tel, que le premier prix lui eut été décerné sans l'accident susdit.

Espérons que cette contrariété ne découragera pas notre jeune compatriote, auquel, s'il continue à marcher dans la même voie, on peut prédire un brillant avenir.

En seconde ligne vient incontestablement l'élève De Weerd; les progrès, qu'il continue à faire à l'Académie Royale des Beaux-Arts à Anvers, répondent pleinement à ce que la ville peut attendre de lui.

Le nombre d'élèves inscrits, s'élève à 295, dont 251 suivent les cours de la classe de dessin et 44 ceux de l'architecture, les progrès des élèves ont été de nouveau constatés lors du jugement des concours de l'exercice 1855—1856; en effet le rapport de MM. les professeurs de l'Académie Royale d'Anvers porte entr'autres :

- « 1° Que les concours, en général, continuent à être très-satisfaisants.
- » 2° Que l'amélioration, introduite dans l'organisation des cours d'architecture, a reçu l'entière approbation, tant sous le rapport de la manière pratique que sous celui des résultats obtenus.
- » 5° Que MM. les professeurs ont à plusieurs reprises exprimé leur entière satisfaction sur les progrès obtenus, lesquels font bien augurer de l'avenir des études de l'académie de dessin et d'architecture de la ville de Lierre. »

En présence d'une déclaration, aussi flatteuse pour notre école, nous ne pouvons qu'exprimer tous nos éloges pour le personnel des professeurs auxquels ces bons résultats sont dus.

Le gouvernement continue à accorder annuellement des médailles pour divers concours; la ville y supplée pour les autres.

Nous devons également à la bienveillance de la Députation permanente du Conseil provincial l'allocation d'un subside annuel de fr. 500, qui sont employés à l'achat de modèles et autres objets, dont la nécessité se fait sentir.

Le personnel de la commission administrative vient de nouveau de subir une perte par suite du décès du Sr Louis Vermeulen fils, membre trésorier; jusqu'ici il n'a pas encore été pourvu à son remplacement.

Nous ne possédons aucune école spéciale de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, ni musée, ni collections particulières, ni conservatoire.

En fait de monuments, la ville ne possède que sa magnifique église de St Gommar, dont tous les amis des arts ne peuvent assez admirer et la belle construction et les beautés remarquables qu'elle renferme. Ces éloges sont dûs principalement au jubé, dont peut-être il n'existe pas de pareil en Belgique; aux superbes vitraux peints du chœur, représentant les princes de la maison d'Autriche avec leurs armoiries et à différents tableaux de prix, parmi lesquels celui représentant le mariage de Philippe le Beau avec Jeanne de Castille, célébré à Lierre le 20 Octobre 1496.

Parmi les travaux que la fabrique de l'église a fait exécuter l'an dernier, il en est un d'une grande importance pour les arts; c'est celui de la restauration du portail; les belles sculptures, qui étaient cachées sous une épaisse couche de badigeonnage, ont été rendus dans leur état primitif et restaurées par d'habiles ouvriers; cet ouvrage ne le cède en rien aux magnifiques sculptures du jubé; nous félicitons la fabrique de l'église sur cette œuvre d'art dont elle vient de nouveau de doter ce beau temple et ne pouvons que l'engager, à continuer de rechercher les chefs-d'œuvre, que l'église peut encore contenir.

Les sociétés de musique existant en cette ville sont au nombre de cinq, savoir : deux sociétés d'harmonie, deux de chant d'ensemble et une de fanfares; nos sociétés d'harmonie continuent comme par le passé, à servir d'écoles de musique; différents jeunes gens, sortis de ces écoles, ont été placés très-favorablement et recueillent les fruits de la bonne instruction, qu'ils y ont reçue. La ville affecte à cet effet à chacune de ces deux sociétés une somme de fr. 150 par an, moyennant laquelle elles assistent à toutes les fêtes et cérémonies publiques.

En ce moment quatre jeunes gens de la ville jouissent de subsides sur la caisse communale, pour continuer leurs études dans des établissements supérieurs; trois de ceux-ci suivent les cours de peinture et de sculpture à l'Académie Royale des Beaux-Arts à Anvers; le quatrième est élève du Conservatoire

Royal de Bruxelles; tous donnent preuve de zèle et sont dignes des sacrifices que la ville fait pour eux.

Il existe par continuation une société dramatique en cette ville; l'hiver dernier elle n'a donné aucune représentation; mais un des deux théâtres qui existent à Lierre a été exploité alternativement par les artistes du Théâtre National flamand d'Anvers et de la société : *de Volksbeschaving* de Bruxelles.

Comme l'année précédente, une somme de 1400 fr. continue à être affectée aux fêtes publiques et nationales qui sont célébrées en cette ville avec toute la convenance qu'elles comportent.

## SECTION II.

SCIENCES ET LETTRES : ACADEMIE ET SOCIÉTÉS

SCIENTIFIQUES. — BIBLIOTHÈQUES. —

AUTRES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

La bibliothèque populaire n'est pas encore organisée. Nous tâcherons de faire en sorte que cette institution, dont la classe ouvrière retirera les résultats les plus féconds, reçoive un commencement d'exécution sous peu de temps.

## TITRE HUIT.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE.

## SECTION I.

COMMISSION MÉDICALE.

Le personnel de la commission médicale locale n'a pas subi de mutation depuis l'année dernière. Il se compose de MM. Bos-

mans, docteur en médecine, président; Vermeulen, docteur en médecine; Hessels, chirurgien, Van der Wee et Hubar, pharmaciens, membres. Ce dernier remplit les fonctions de secrétaire.

## SECTION II.

PERSONNEL MÉDICAL : DOCTEURS EN MÉDECINE, EN CHIRURGIE ET EN ACCOUCHEMENTS. — PHARMACIENS. — SAGES FEMMES.

Le personnel médical a été augmenté d'une sage femme, ce qui porte le nombre de ces dernières à trois.

La pharmacie de l'hôpital civil, qui ne desservait que les malades admis dans cet établissement, va recevoir au 1<sup>er</sup> Janvier prochain, ainsi qu'il a été dit plus haut, une nouvelle et notable extension. Cette amélioration, si longtemps et si vivement désirée, aura pour effet une économie considérable dans les dépenses de l'administration du bureau de bienfaisance.

## SECTION III.

CONSEIL DE SALUBRITÉ.

Sans observations particulières.

## SECTION IV.

DISPENSAIRES. — SECOURS AUX NOYÉS ET AUX ASPHYXIÉS.

La pharmacie de l'hôpital tiendra dorénavant lieu de dispensaire. Pour ce qui concerne les secours aux noyés et aux asphyxiés, l'on se réfère aux renseignements antérieurement donnés; tous

les appareils de sauvetage se trouvent déposés au bureau de la police locale et sont transportés immédiatement sur les lieux, théâtres de ces sortes d'accidents.

## SECTION V.

### ÉTAT SANITAIRE.

Nous annonçons dans notre précédent rapport que l'état civil démontrait, pour l'année courante, que les décès surpassaient de beaucoup les naissances. Cette marche ascensionnelle, qui a continué pendant le reste de l'année, a fait atteindre aux décès le nombre considérable de 555 personnes.

Nous laissons suivre ici les différents genres de maladies auxquelles elles ont succombé.

Accouchements (suite d') . . . . .	1
Apoplexies . . . . .	50
Cancer et gangrènes . . . . .	11
Catharres. . . . .	56
Choléra . . . . .	14
Convulsions . . . . .	97
Coqueluche . . . . .	17
Croup. . . . .	56
Fièvres (cérébrales et autres) . . . . .	50
Hémoptysie . . . . .	5
Hydropisie . . . . .	55
Noyés. . . . .	1
Phthisie . . . . .	115
Pleurésie chronique . . . . .	9
Pneumonie chronique. . . . .	87
Scrofules. . . . .	11
Total. . . . .	<u>555</u>

Pour le reste notre ville continue à jouir d'un état sanitaire parfait.

## SECTION VI.

### VACCINE.

Les opérations du comité de vaccine se font avec toute la régularité désirable. Une médaille en or lui a encore été accordée pour les vaccinations gratuites faites pendant l'année 1854.

Celles qui ont été faites en 1855, s'élèvent à 198, non compris les inoculations faites dans les communes limitrophes de la ville.

Conformément aux instructions, cette médaille a été remise, en séance publique du Conseil communal, à la commission intéressée.

## SECTION VII.

### PROSTITUTION.

L'on se réfère quant à ce § aux indications consignées aux rapports précédents.

## SECTION VIII.

### PROPRETÉ DES RUES. — FERMES DES BOUES ET VIDANGES. — CHANTIER D'ÉQUARRISSAGE.

L'enlèvement des boues et immondices n'est pas affermé; il se fait par les soins de l'administration communale, qui a, pour cet objet, des ouvriers spéciaux. L'enlèvement se fait avec toute la promptitude possible, et les rues et places publiques de la ville sont entretenues assez proprement.

Les vidanges sont la propriété des habitants; un règlement spécial règle les jours et heures auxquels l'enlèvement peut avoir lieu.

Il n'existe pas de chantier d'équarrissage en cette ville.

## SECTION IX.

### ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS ET AMÉLIORATIONS DES HABITATIONS AFFECTÉES A LA CLASSE OUVRIÈRE.

Les égouts de la ville sont très-bien entretenus; deux nouveaux égouts viennent d'être construits à la grande place et à la rue Droite; nous regrettons que l'exiguïté de nos moyens nous ait empêché, jusqu'à ce jour, d'exécuter pareils travaux dans différentes rues de la ville où la nécessité les réclame.

Il en est de même du pavage de certains endroits situés aux extrémités de la ville, nous espérons cependant pouvoir entreprendre sous peu quelques uns de ces importants travaux, qui aident si puissamment à améliorer l'état hygiénique de la ville.

Quant aux améliorations, apportées aux habitations de la classe ouvrière, elles sont notables; nous rencontrons à cet égard une coopération efficace de la part du bureau de bienfaisance, par les sages mesures prescrites aux personnes qui reçoivent des secours du bureau.

Quelques difficultés s'étant élevées, relativement à la construction de nouvelles bâtisses, en ce qui concernait la solidité voulue, il a suffi de quelques moyens coercitifs, pour que les modifications, ordonnées par l'architecte communal, aient été suivies sans obstacle ultérieur.

## SECTION X.

### ÉCOLE DE NATATION.

Il n'existe pas d'école de natation en cette ville; un endroit convenable, et qui n'offre aucun danger pour les baigneurs, a été désigné par l'administration communale. L'affluence des

baigneurs, que l'on y rencontre, surtout par les fortes chaleurs, que nous avons eu à endurer l'été dernier, démontre, comme nous l'avons dit au rapport précédent, que cet endroit n'est pas suffisant; la difficulté momentanée de trouver, dans les environs de la ville, une place, où les baigneurs sont à l'abri de tout danger, est la seule cause, que jusqu'ici il n'a pu être donné suite à cette affaire.

Un crédit est porté annuellement au budget communal pour pourvoir au paiement d'un surveillant; depuis cinq heures du matin jusqu'à neuf heures du soir cette personne se trouve journellement à l'endroit de natation; plus d'un malheur a été prévenu par là.

## SECTION XI.

### BAINS ET LAVOIRS PUBLICS.

*Néant.*

## SECTION XII.

### ENSEIGNEMENT ET EXERCICES GYMNASTIQUES.

L'on se réfère aux renseignements précédemment donnés.

## SECTION XIII.

### INHUMATIONS. — MAISONS MORTUAIRES.

Nos rapports des années antérieures contiennent tout ce que l'on peut mentionner à cet égard.

## SECTION XIV.

### SINISTRES ET ACCIDENTS.

(ORAGES, GRÊLES, INONDATIONS, INCENDIES, ETC.)

Depuis notre dernier rapport un seul incendie s'est déclaré dans une maison habitée rue : Berlary.

Grâces à des prompts secours et à la présence du matériel de sauvetage sur les lieux, l'on s'est rendu maître du feu, au moment où l'incendie menaçait d'embraser les habitations voisines.

A l'occasion de cet incendie, le gouvernement a accordé différentes distinctions pour actes de courage et de dévouement, dont il sera parlé ci-après.

## TITRE NEUF.

### SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS.

#### SECTION I.

##### POLICE : ORGANISATION ET PERSONNEL; ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS.

Le service que la police fait, tant en notre ville, que dans la banlieue, est bien organisé; le commissaire de police s'acquitte bien de ses devoirs et mérite des éloges pour la bonne direction des hommes composant la brigade.

L'agent de police Miroult, ayant donné sa démission, a été

remplacé par le nommé Bruynineckx, tambour-maitre à la compagnie d'enfants de troupe.

En considération du traitement minime dont jouissent les agents de police, l'augmentation provisoire de cent francs a été rendue définitive et les appointements fixés à 500 francs et à 600 francs respectivement.

Pour ce qui concerne l'exécution des ordonnances et règlements de police, elle ne laisse rien à désirer.

## SECTION II.

### ARRESTATIONS, CRIMES, DÉLITS ET CONTRAVENTIONS.

Nous laissons suivre ici la nomenclature des différents crimes et délits, pour lesquels la police locale a dressé procès-verbal depuis le 1 Septembre 1855, jusqu'à la date correspondante de l'année 1856.

Vols simples . . . . .	6
Vols qualifiés . . . . .	15
Coups volontaires et dommage causé aux propriétés mobilières d'autrui . . . . .	10
Coups et blessures . . . . .	4
Injures et calomnies. . . . .	4
Mendicité et vagabondage . . . . .	2
Maraudage . . . . .	6
Contraventions au poids légal du beurre . . . . .	4
Contraventions idem du pain . . . . .	5
Contraventions concernant la fermeture des cabarets . . . . .	2
Contraventions pour tapage nocturne. . . . .	4
Contraventions concernant les vidanges . . . . .	5
<hr/>	
<i>A reporter</i> . . . . .	65

	<i>Report</i>	65
Contraventions concernant les boulevards . . . . .		2
Escroqueries . . . . .		7
Abus de confiance . . . . .		1
Désertion. . . . .		1
Personnes noyées accidentellement . . . . .		1
Incendies. . . . .		1
		—
	Total . . . . .	76

### SECTION III.

#### SINISTRES ET ACCIDENTS. — SUICIDES.

Il n'y a eu pendant l'année dernière aucun suicide; de même nous n'avons eu aucun sinistre à déplorer; une seule personne s'est noyée accidentellement le soir, dans un des fossés de la ville, à proximité de la rivière la Nêthe; ce malheur est dû, paraît-il, à l'état d'ivresse, dans lequel cette personne se trouvait.

### SECTION IV.

#### ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Des récompenses ont été accordées aux personnes qui se sont distinguées à l'incendie, dont il a été parlé Section XIV du précédent titre, savoir :

Médailles en vermeil.

Aux S<sup>rs</sup> De Pooter, conseiller communal, Michiels, commissaire de police, et Van Eupen, lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment de Chasseurs à pied.

Médailles en argent.

Aux S<sup>rs</sup> Bogaerts et Van Ockelyen, maîtres maçons, Heylen, entrepreneur de travaux publics, Verschelde, Nuyens et Maka, maçons, Roelants et Bosmans, charpentiers, et Peeters, vitrier.

Les trois premiers ont reçu leurs médailles à Bruxelles, des mains de M<sup>r</sup> le Ministre de l'Intérieur, les autres seront remises aux intéressés, en séance publique du Conseil communal, aussitôt que le gouvernement nous en aura fait la remise.

SECTION V.

PRISON ET MAISON DE DÉPOT MUNICIPALE.

Les effets de couchage ont été en partie remplacés et en partie augmentés par nos soins et aux frais du gouvernement.

SECTION VI.

SECOURS CONTRE L'INCENDIE.

Notre matériel d'incendie se trouve dans un bon état d'entretien.

SECTION VII.

PASSEPORTS.

Pendant l'année 1855, il a été délivré par nous 50 passeports à l'intérieur. Le nombre de ceux à l'extérieur, pour

l'obtention desquels la demande a été faite, est de douze, savoir :

Pour la France . . .	6
Pour la Prusse . . .	2
Pour les Pays-Bas . . .	2
Pour la Suisse . . .	1
Pour l'Allemagne . . .	1

## SECTION VIII.

### LIVRETS DES OUVRIERS ET DES DOMESTIQUES.

Il a été délivré, pendant le susdit exercice, 60 nouveaux livrets d'ouvriers, ce qui en porte le nombre total, depuis la mise en vigueur de la loi, à 4745.

## SECTION IX.

### BUREAUX DE PLACEMENT.

*Néant.*

## SECTION X.

### AFFICHAGE. — CRIEURS PUBLICS.

L'on renvoie pour ces renseignements à ceux donnés au rapport précédent.

**TITRE DIX.**

**GARDE CIVIQUE. — MILICE. — GARNISON.**

**SECTION I.**

**GARDE CIVIQUE.**

Sans observations.

**SECTION II.**

**MILICE.**

Le nombre d'inscrits pour le tirage de la milice nationale a été de 140 et le contingent de 54 hommes.

50 Exemptions ont été prononcées par le conseil de milice siégeant à Malines, savoir :

- 20 pour défauts corporels.
- 7 pour frères congédiés du service.
- 5 pour frères décédés au service.

Le même conseil a ajourné pour une année 74 miliciens dont 52 appartenant à des classes antérieures, et ce pour les motifs suivants, savoir :

Défauts corporels . . . . .	2
Frères au service . . . . .	49
Défaut de taille . . . . .	18
Faiblesse de constitution . . . . .	2
Ophthalmie . . . . .	2
Enfants uniques . . . . .	10
Soutiens de veuves . . . . .	7

Militaires en activité de service	6
Étudiants en théologie . . .	2
Détenus . . . . .	1

La Députation permanente a eu à statuer sur la position de quatre miliciens, renvoyés devant elle par le Commandant militaire de la province, en exécution de l'art. 161 de la loi du 8 Janvier 1817.

Elle a exempté pour une année trois de ces miliciens, l'autre a été reconnu impropre au service.

La même Députation a eu à statuer encore, sur l'appel, interjeté par trois miliciens contre les décisions prises à leur égard par le Conseil de milice; la décision de ce dernier conseil a été maintenue pour deux de ces hommes, le troisième a été exempté pour un an.

Parmi les 140 militaires inscrits cette année,  
69 savent lire, écrire et calculer.  
26 savent lire et écrire.  
6 savent lire.  
59 sont complètement illettrés.

### SECTION III.

#### GARNISON : CASERNEMENT. — LOGEMENTS MILITAIRES.

Nous avons la satisfaction de pouvoir constater que la conduite de tous les militaires de la garnison est digne d'éloges; tous sans distinction, officiers et soldats, continuent à avoir les meilleures relations avec les bourgeois. Ces mêmes relations amicales se rencontrent journallement entre les autorités civiles et militaires.

Il n'y a pas eu de changement dans l'effectif de la garnison depuis notre dernier rapport; il en est de même des locaux affectés aux différents services et dans lesquels la ville a fait

faire les constructions et réparations nécessitées par les besoins du service.

Les logements militaires, ainsi que nous l'avons dit dans nos précédents rapports, sont peu nombreux; ils sont fournis par les habitants à tour de rôle.

## TITRE ONZE.

### CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

#### SECTION I.

##### CONTRIBUTION FONCIÈRE.

###### § 1.

###### CADASTRE.

La valeur cadastrale de toutes les propriétés bâties et non bâties de la ville, s'élevait en 1855 à fr. 453656,80.

###### § 2.

###### CONTINGENT.

Le contingent pour l'exercice 1855, divisé en 1090 articles, a été établi en principal à la somme de. fr. 44459,00

*En centimes additionnels.*

A. Au profit de l'État . . . . . »	8202,69
B. Au profit de la province . . . . . »	4890,49
C. Au profit de la commune. . . . . »	5779,67
Total. »	<u>63551,85</u>

SECTION II.

CONTRIBUTION PERSONNELLE.

§ 1.

NOMBRE DES IMPOSÉS.

Le nombre d'articles, portés sur les différents rôles de 1853, s'élève à 1589.

§ 2.

MONTANT DES RÔLES.

Principal. . . . .	fr.	55247,81
<i>Centimes additionnels.</i>		
A. Au profit de l'État . . . . .	»	5524,79
B. Au profit de la province . . . . .	»	5657,24
C. Au profit de la commune. . . . .	»	4522,22
Total. . . . .	»	<u>44552,06</u>

§ 3.

VALEUR LOCATIVE.

Cette base figure dans le principal de la contribution personnelle, citée plus haut, pour . . . . . fr. 8494,44

§ 4.

PORTES ET FENÊTRES.

Les portes et fenêtres pour . . . . .	»	11783,59
<i>A reporter.</i>	fr.	<u>20278,05</u>

	Report.	fr.	20278,05
	§ 5.		
	FOYERS.		
<hr/>			
Les foyers pour	.	.	» 5086,51
	§ 6.		
	MOBILIER.		
<hr/>			
Le mobilier pour	.	.	» 5475,93
	§ 7.		
	DOMESTIQUES.		
<hr/>			
Les domestiques pour	.	.	» 2807,94
	§ 8.		
	CHEVAUX.		
<hr/>			
Les chevaux	{	de luxe pour.	» 254,40
	{	autres . . . . .	» 1345,00
		Total.	» 53247,81

### SECTION III.

#### CONTRIBUTION DES PATENTES.

##### § 1.

##### NOMBRE ET CLASSEMENT DES PATENTABLES.

Les rôles des patentes pour l'exercice 1855 comprennent 1218 articles.

Le classement des patentables se fait par les répartiteurs des contributions, qui sont au nombre de sept; il se fait régulièrement et ne donne lieu qu'à de très-rares réclamations.

§ 2.

MONTANT DES RÔLES.

Le chiffre en principal des rôles des patentes pour l'exercice 1855, s'élève à. . . . . fr. 41200,05

*Centimes additionnels.*

A. Au profit de l'État . . . . . »	4119,11
B. Au profit de la province . . . . . »	222,85
C. Au profit de la commune. . . . . »	222,85
Total. »	<u>42764,86</u>

SECTION IV.

DROIT DE CONSOMMATION.

Le droit du débit en détail des boissons alcooliques, s'est élevé en 1855, à fr. 2052,50.

SECTION V.

DÉBIT DE TABAC.

Le droit du débit de tabac s'élève à fr. 604,00.

## SECTION VI.

### ACCISES.

Les droits d'accises, perçus en notre ville pendant l'année 1855, s'élèvent à cent quatre vingt sept mille quatre cent quarante francs soixante quinze centimes, répartis comme suit :

Sur le sel . . . . .	fr.	110049,00
» le vin . . . . .	»	4071,45
» l'eau de vie indigène . . . . .	»	9806,65
» les bières . . . . .	»	27620,54
» le vinaigre . . . . .	»	2710,51
» le sucre de betteraves. . . . .	»	56122,56
Timbres { de quittances. . . . .	»	58,00
{ de permis de circulation . . . . .	»	2,26
Total. . . . .	»	<u>187440,75</u>

## SECTION VII.

### IMPOT COMMUNAL ET PROVINCIAL SUR LES CHIENS.

La quote part de la ville pour l'exercice 1855, est de fr. 404,19.

## SECTION VIII.

### DÉGRÈVEMENTS.

Treize réclamations contre l'assiette des différentes contributions ont été faites pendant l'année 1855, savoir :

5 en matière de contribution foncière.

4 contre l'assiette des droits sur les boissons alcooliques et  
4 en matière de patentes.

Ces diverses réclamations ont été soumises, soit à l'avis du  
collège, soit à l'avis du conseil des répartiteurs. Elles ont été  
transmises ensuite à la décision de l'autorité compétente.

## TITRE DOUZE.

### TRAVAUX PUBLICS.

#### SECTION I.

##### PERSONNEL ET ORGANISATION DU SERVICE.

L'architecte communal a la haute direction de tous les travaux.  
Il s'en charge avec un zèle et une exactitude au dessus de tout  
éloge. L'administration communale a rencontré dans Mr Sloomae-  
kers un homme actif, capable et intègre; en un mot, la ville  
a fait en lui une bonne acquisition.

Il a sous ses ordres un surveillant, un chef ouvrier et le  
nombre d'hommes nécessaires à la marche du service.

#### SECTION II.

##### GRANDE ET PETITE VOIRIE.

###### § 1.

##### PLANS GÉNÉRAUX ET SPÉCIAUX D'ALIGNEMENT.

Nous continuons d'ordonner les alignements projetés pour les  
rues de la ville; les nouvelles bâtisses construites près de la

porte d'Anvers, démarquent l'alignement qui sera suivi pour cette rue.

§ 2.

NIVELLEMENTS.

---

Sans observations.

§ 3.

ENTRETIEN DES RUES, PAVAGE.

---

La ville a fait acquisition d'une quantité de pavés neufs, pour la réparation de certaines rues et le pavement de quelques autres endroits; beaucoup de réparations ont été faites, mais jusqu'à ce jour il n'a pas été possible de commencer aux autres travaux, les réparations ayant absorbé la plus grande partie des crédits alloués.

§ 4.

ÉGOUTS PUBLICS ET PARTICULIERS.

---

Nos égouts publics sont bien entretenus; malheureusement les ressources manquent pour les établir dans toutes les rues où l'urgente nécessité s'en fait sentir; nous tâcherons cependant d'y pourvoir, au fur et à mesure que des crédits pourront y être affectés.

Dans toutes les rues, où des égouts publics sont construits, ils reçoivent, par des conduits souterrains, les eaux sales des particuliers.

§ 5.

TROTTOIRS ET URINOIRS PUBLICS.

---

Il sera parlé ci-après des trottoirs.

Par suite du règlement sur les urinoirs, il devra être pourvu au déplacement de quelques uns, ainsi qu'à l'achat de plusieurs nouveaux urinoirs.

### SECTION III.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE. — POMPES. —  
FONTAINES PUBLIQUES.

Voir les rapports précédents.

### SECTION IV.

DISTRIBUTION DU GAZ, ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Notre ville sera bientôt éclairée au gaz, ainsi qu'il sera dit ci-après; le placement des tuyaux a déjà été fait sur une certaine partie des rues de la ville; cette amélioration était vivement désirée par notre population.

### SECTION V.

HALLES ET MARCHÉS.

Le mouvement de notre marché hebdomadaire aux grains a été plus considérable que l'année dernière : nous le laissons suivre ci-dessous.

	Quantités exposées.	Quantités vendues.
Froment . . .	11655 hectolitres.	9400 hectolitres.
Seigle . . .	14560 »	12756 »
Sarrasin . . .	5517 »	4256 »
Avoine . . .	5816 »	5170 »
Totaux.	55546 hectolitres.	29582 hectolitres.

Il y a augmentation de 3501 hectolitres sur l'exercice de 1854. Cette augmentation frappe sur le froment, le seigle et l'avoine; le sarrasin a subi une diminution de 244 hectolitres.

Le mouvement du marché au beurre s'est un peu ralenti; le nombre de kilogrammes vendus en cuvettes s'est élevé à 457792 ce qui constitue une diminution de 4861 k<sup>os</sup>. sur l'exercice 1854; dans ce nombre n'est pas compris le beurre en pièces, vendu aux marchés journaliers.

Ce résultat démontre, que, nonobstant la création de marchés hebdomadaires au beurre dans plusieurs communes de nos environs, celui de Lierre continue à conserver l'importance que la facilité des relations lui a, depuis nombre d'années, assurée.

Les droits de mesurage, de pesage et de place, perçus pendant la dite année, se sont élevés, savoir :

Marché aux grains . . .	fr. 4924,81
Marché au beurre . . .	» 2116,57
Marché journalier . . .	» 2516,56
Total. . .	6557,94

Ces droits ont de nouveau subi une légère diminution sur l'année précédente; les causes en ont été expliquées dans les rapports antérieurs.

## SECTION VI.

### ABATTOIR.

Les ressources de la ville n'ont pas encore permis la réalisation de la construction d'un abattoir public.

## SECTION VII.

### CANAUX ET RIVIÈRES. — CURAGE. — INONDATIONS.

Les travaux d'amélioration projetés à la Grande Nêthe comprennent :

1<sup>o</sup> Une dérivation par les fossés d'enceinte de la ville de Lierre, avec les ouvrages d'art nécessaires, à l'ouest de la ville.

2<sup>o</sup> L'approfondissement et l'endigement régulier de tout le cours de la rivière entre Lierre et Oosterloo, sur une étendue de 47 kilomètres, avec quelques rectifications du lit, de manière à obtenir une navigation plus régulière lors des basses eaux, et à obvier aux inondations des prairies lors des crues d'été.

Les travaux que l'on exécute annuellement à cette rivière, depuis sa reprise par l'État, consistent dans le fauchage des herbes aquatiques, une ou deux fois par an, et à l'enlèvement de quelques bancs de sable.

En 1854, il a été en outre construit 21 passerelles sur les affluents de cette rivière, pour faciliter le halage entre Lierre et Itegem.

En 1856, on a approfondi une partie de la rivière et on forme des digues à la hauteur projetée pour l'endigement général, à l'endroit dit *le Klets*, entre Kessel et Berlaer; mais la somme de 5000 francs, allouée annuellement sur le budget du département des Travaux Publics, ne permet pas de faire de plus grands travaux.

La petite Nêthe se trouve aujourd'hui dans un état d'entretien très-satisfaisant; cette rivière ayant été approfondie et ses digues exhausées entre Lierre et Grobbendonck pendant la dernière année.

Un nouveau barrage à portes de flots a été construit en 1855 sur le contrefossé, en regard de l'écluse n<sup>o</sup> 4, sous Emblehem, et l'ancien barrage à l'embouchure du Bollaek a été démoli

et reconstruit à neuf, sous un plus grand débouché, en 1854—1855, de manière que les prairies situées sur la rive droite de la Petite Nêthe, sous Emblehem, Broechem, Viersel et Nylen, se trouvent sensiblement améliorées par suite de l'écoulement facile et prompt des eaux des ruisseaux qui sillonnent cette rive.

## SECTION VIII.

### CASERNES.

Rien de nouveau à mentionner.

## SECTION IX.

### CONSTRUCTION, RÉPARATION, ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES ÉDIFICES COMMUNAUX.

Les bâtiments communaux sont bien entretenus; aucun travail extraordinaire n'a eu lieu pendant l'année dernière.

## SECTION X.

### OUVERTURES DE PLACES ET DE RUES NOUVELLES.

Voir les rapports précédents.

## SECTION XI.

### EXPROPRIATIONS.

*Néant.*

## SECTION XII.

### PROJETS D'EMBELLEMENT ET D'ASSAINISSEMENT.

---

Dans notre rapport précédent nous avons fait l'énumération de plusieurs travaux importants qui restent encore à faire en notre ville, et nous avons en premier lieu classé entre ceux-ci, l'éclairage au gaz des rues et places publiques.

La ville, après avoir échoué dans ses efforts, pour traiter d'une manière convenable avec une compagnie, qui se serait chargée de cet éclairage, a pris la résolution d'établir elle-même une usine à gaz et de l'exploiter par l'intermédiaire d'une commission à désigner; déjà les travaux sont en voie d'exécution, et nous espérons bientôt être en mesure de commencer l'exploitation.

L'établissement d'une route dans la direction d'Itegem, se trouvait également compris dans la nomenclature des travaux à exécuter; cette route, à laquelle on travaille activement, sera encore achevée pendant la campagne actuelle; elle est construite par la commune d'Itegem avec le concours de l'État et de la province; la ville de Lierre entre dans les frais pour une somme de 6000 francs, à répartir sur les quatre exercices prochains.

La fabrique de notre église collégiale de St Gommar restaure en ce moment les abords de ce beau monument; vous avez décidé d'entrer dans les frais de cette restauration, qui intéresse également l'embellissement de la ville, pour une somme qui ne pourra excéder le chiffre de 1500 francs.

Dans le courant de l'année des égouts souterrains ont été construits sur une partie de la Grande Place et dans la rue Droite, et nous avons en même temps commencé dans ces endroits la construction de trottoirs, d'après un plan régulier et uniforme; ces travaux intéressent à la fois l'hygiène publique, la propreté et l'embellissement des rues dans lesquelles ils sont exécutés.

Les autres travaux, dont la nomenclature se rencontre ultérieurement dans notre rapport précédent, seront exécutés au fur et à mesure que notre état financier le permettra.

### SECTION XIII.

#### PROMENADES PUBLIQUES, BOULEVARDS, JARDIN BOTANIQUE.

Nos promenades publiques aux boulevards sont bien entretenues et très-fréquentées; elles font l'objet de nos soins constants; aucune contravention n'a été constatée pendant l'année dernière, pour dégradation aux arbustes et plantes qui s'y trouvent.

Les herbages des remparts sont affermés publiquement, ainsi que les terrains nivellés des anciennes fortifications hors des portes de la ville, en attendant que ces derniers puissent être vendus pour terrains à bâtir.

Nous devons faire mention sous ce chapitre du bon état dans lequel se trouvent nos chemins vicinaux; c'est surtout aux soins et à la bonne direction, que M<sup>r</sup> le conseiller Van Camp imprime à ces travaux, que nous devons cet entretien parfait, qui nous mérite les éloges de Messieurs les fonctionnaires, chargés de la surveillance des chemins vicinaux.

### SECTION XIV.

#### CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES; APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR LA POLICE DES BATIMENTS.

Il a été construit pendant l'année 1855, 16 habitations sur terrain non bâti; pendant la même période le Collège a autorisé 16 reconstructions partielles.

La police sur la construction des bâtiments se fait avec toute la sévérité qu'un objet de cette importance réclame.

TITRE TREIZE.

INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE.

SECTION I.

ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS, MACHINES A VAPEUR,  
AUTORISATIONS ACCORDÉES. — USINES ET ATELIERS  
INCOMMODES, INSALUBRES OU DANGEREUX. —  
ENQUÊTES DE COMMODO ET INCOMMODO.

La situation commerciale et industrielle de la ville est restée la même que l'année dernière; la ville compte quatre usines à vapeur, qui toutes sont dans un état prospère, savoir : une fabrique de sucre de betteraves, employant pendant la campagne à peu près 200 ouvriers; deux fabriques d'huile et un moulin à grains et à éplucher le colza; de plus nous possédons quatre salines, trois savonneries, quatre fabriques de soieries, qui se ressentent actuellement de l'excessive cherté de la matière première, trois fabriques d'étoffe de laine, deux distilleries, sept brasseries, trois fabriques d'instruments de musique en cuivre et deux d'ornements d'églises, dont la réputation continue à se justifier par la supériorité des produits et la modicité des prix; nos tanneries sont au nombre de huit; elles se trouvent dans un état prospère.

Une ancienne industrie, qui aurait pu marcher vers son déclin, la coutellerie, dite *de Lierre*, faute d'impulsion donnée par les fabricants, se relève sensiblement, grâce à l'activité d'un industriel, le S<sup>r</sup> Jean Volkaerts fils; aussi ses produits ont-ils mérité la médaille à la dernière exposition d'économie domestique

ouverte à Bruxelles ; la coutellerie est de nouveau très-recherchée et l'exportation s'en fait très-favorablement dans les pays voisins.

Depuis le dernier rapport la broderie sur tulle a considérablement repris ; de fortes commandes ont été faites et ont donné de l'ouvrage à un grand nombre d'ouvrières. Esperons que pour l'hiver prochain ces commandes ne se ralentiront pas. Quoique les salaires ne soient pas relativement très-élevés, ils viennent cependant puissamment en aide à la subsistance du ménage, vu le grand nombre de travailleuses que l'on rencontre dans chaque famille.

Il nous reste à mentionner encore nos imprimeries, qui acquièrent une véritable réputation, et dont le succès va toujours en grandissant.

L'érection de toute usine ou atelier n'a lieu qu'après une enquête de commodo et incommodo. Le nombre d'autorisations accordées en suite de ces informations durant l'année 1855 est comme suit.

Boucheries . . .	2
Boulangeries . . .	5
Tanneries . . .	4
Tremperies de poisson.	4
Coutelleries . . .	4
Ateliers de serruriers.	5

A la suite des plaintes, qui avaient été faites contre les projections des cendres, provenant des émanations de la grande cheminée de la fabrique de sucre de betteraves, le gouvernement a ordonné diverses prescriptions à suivre, afin d'en prévenir le retour.

## SECTION II.

### COMMERCE. — MOUVEMENT DE LA NAVIGATION.

Le nombre de bateaux qui ont été déchargés dans nos quais

pendant l'année 1855 s'est élevé à 775, jaugeant ensemble 24627 tonneaux.

Ceux déchargeant dans la partie extra muros ne sont pas compris dans ce nombre.

### SECTION III.

#### TRANSPORTS PUBLICS, MESSAGERIES, CHEMIN DE FER.

Dans sa dernière session la législature a autorisé le gouvernement, à céder le tronçon du chemin de fer de Contich à Lierre à la société concessionnaire du chemin de fer de Lierre à Turnhout; cette cession est restée jusqu'ici à l'état de projet, et le provisoire, dont nous avons dans notre rapport précédent, signalé les déplorables inconvénients, continue à subsister. La ville reste privée d'une station convenable, le nombre des convois n'a pas été augmenté, et les prix élevés du transport par chemin de fer ont été maintenus, malgré les réclamations pressantes que nous avons faites, pour voir mettre un terme à un état de choses aussi nuisible aux intérêts de notre localité, et à ceux des localités limitropes.

Un projet de chemin de fer d'Anvers à Cologne, par Hasselt et Lierre, a été présenté aux Chambres; l'exécution de ce projet est d'une nécessité indispensable pour la conservation du commerce de transit de notre pays vers l'Allemagne, surtout en présence de la concession, qui vient d'être faite par le gouvernement Hollandais, d'une ligne de chemin de fer de Flessingue au Rhin.

La ville de Lierre est hautement intéressée dans l'établissement du chemin de fer projeté, qui constitue en même temps une question d'équité et de justice distributive pour une partie de la Campine, qui par sa population considérable, son sol fertile, son commerce et son industrie doit être considérée comme la plus importante de cette contrée.

Les moyens de transports publics par diligences et omnibus n'ont subi aucune variation depuis notre dernier rapport.

## SECTION IV.

### FOIRES ET MARCHÉS.

Les renseignements, que nous avons consignés sous ce chapitre dans le rapport précédent, sont encore les mêmes aujourd'hui. Nous ne pouvons donc que nous y référer, en ajoutant que nos marchés journaliers continuent à être abondamment pourvus de toutes sortes de légumes et fruits.

Afin d'empêcher le mélange ou la sophistication des denrées alimentaires, le Collège a fait publier de nouveau les articles du règlement général de police, ayant rapport à cet objet important.

## SECTION V.

### EXPOSITION ET CONCOURS DE PRODUITS DE L'INDUSTRIE, DE BESTIAUX, DE PRODUITS D'HORTICULTURE, ETC.

Le concours annuel de bestiaux, organisé de commun accord avec la ville et le commice agricole du 6<sup>e</sup> district, aura lieu au mois d'Octobre prochain.

Celui de l'année dernière a été remarquable par le grand nombre de bestiaux qui y ont participé.

SECTION VI.

SUBSISTANCES. — APPROVISIONNEMENTS. — MERCURIALES. — TAXE DU PAIN. — BOULANGERIE ET BOUCHERIE COMMUNALES. — AGENCE DES SUBSISTANCES. — PRIX MOYEN DE LA VIANDE ET DES PRINCIPALES DENRÉES.

L'approvisionnement de nos marchés se maintient favorablement.

La récolte des grains a été très-satisfaisante. Elle peut-être considérée comme ayant donné un quart de plus qu'une année ordinaire. Celle des pommes de terre a laissé peu à désirer, surtout sur les terres élevées et légères; les terres basses et humides ont donné un moindre rendement, et c'est sur les terrains humides que la maladie n'a point encore totalement disparu.

Les prix élevés de tous les produits en général ont donné un nouvel essor à l'amélioration de l'agriculture; les engrais de toutes sortes sont recherchés davantage; ceux dont on se sert principalement dans nos environs, sont, pour les grains : le fumier d'écurie, les cendres de savon, les cendres ordinaires; et pour les plantes nourricières et les prairies : le guano, les cendres ordinaires, la chaux, la suie, etc.

Voici la mercuriale au marché de ce jour, 4 Octobre 1856.

Froment l'hectolitre . . .	fr. 52,85
Seigle » . . .	» 16,41
Blé sarrasin » . . .	» 15,41
Avoine » . . .	» 9,45
Pommes de terre, les 100 kilog. »	5,50
Beurre, le kilogramme . . .	» 2,51

Les prix du pain pour la semaine suivante sont fixés comme suit :

Pain de seigle :

Poids 1 kilogramme. . . .	fr. 0,24
---------------------------	----------

Pain de froment.

L <sup>a</sup> A.	Poids 5 hectogrammes	fr. 0,17
L <sup>a</sup> B.	» 5 »	» 0,25
L <sup>a</sup> C.	» 1 kilogramme	» 0,40
L <sup>a</sup> D.	» 1 »	» 0,51

La taxe du pain ayant donné lieu a de nouvelles réclamations, vous avez de nouveau examiné la question, si cette taxe pourrait être supprimée; cette question si vivement débattue, vous l'avez résolue négativement. On ne peut qu'applaudir à cette décision. Dans des localités, qui se sont laissé entrainer à l'abolition de la taxe, les plaintes les plus vives se sont élevées contre cette mesure; au lieu de conduire, comme on l'avait espéré, à la diminution des prix du pain, en ouvrant un champ libre à la concurrence, elle a eu des résultats diamétralement opposés; les prix se sont élevés à des hauteurs démesurées et les consommateurs, déjà si rudement éprouvés par la cherté des céréales, en ont seuls été victimes. La taxe du pain, convenablement établie, forme une garantie contre les coalitions possibles des boulangers intéressés, comme elle constitue, en leur faveur, une mesure de protection, qui les décharge aux yeux du public de la responsabilité de l'élévation des prix, que la cherté des céréales amène nécessairement.

Les prix de la viande sont fixés aujourd'hui comme suit :

Viande de bœuf	le kilogramme	fr. 1,44
» de vache ou de genisse	»	» 1,18
» de veau . . . . .	»	» 1,44
» de mouton . . . . .	»	» 1,90
» de porc . . . . .	»	» 1,58

Il n'existe pas ici de boulangerie ni de boucherie communales.

SECTION VII.

TRIBUNAL, CHAMBRE ET BOURSE DE COMMERCE.

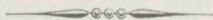
N'existent pas ici; les affaires commerciales du ressort de Lierre,

se plaident devant le tribunal de première instance de Malines, siégeant commercialement.

## SECTION VIII.

—

### CONSEIL DE PRUD'HOMMES.



*Néant.*

## SECTION IX.

—

### SITUATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE, SURSIS, FAILLITES.



*Néant.*

## SECTION X.

—

### AGRICULTURE.



Nous aimons à mentionner les progrès notables que l'on constate annuellement dans les différentes cultures sur notre territoire.

Quelques propriétaires ont déjà appliqué le système du drainage; nous regrettons que cet exemple ne trouve pas plus d'imitateurs.

**TITRE QUATORZE.**

**OBJETS DIVERS.**

**SECTION I.**

**RÉUNION DES FAUBOURGS A LA VILLE.**

*Néant.*

**VISITE DE SA MAJESTÉ ET DE LA FAMILLE ROYALE.**

Nous mentionnons avec un indicible bonheur que Sa Majesté le Roi et la Famille Royale ont daigné accepter l'invitation faite par le Conseil communal, de bien vouloir honorer la ville de Lierre de leur Auguste présence.

Le rapport prochain contiendra amplement les détails des fêtes, qui auront eu lieu à l'occasion de cet heureux événement.

Constatons tout d'abord que la réception, que la ville de Lierre prépare à son bien-aimé souverain, qui depuis un quart de siècle a su avec tant de sagesse et de fermeté présider à toutes nos destinées, ne le cédera en sympathie et en enthousiasme à aucune autre ville de la Belgique, que la Famille Royale a daigné visiter à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du règne de S. M. le Roi.

Messieurs les Membres du Conseil,

Le Rapport, que nous avons l'honneur de vous présenter, est le naïvé succinct de ce qui touche aux intérêts de la Commune.

Nous le terminons en vous adressant, Messieurs, nos sincères remerciements, pour les soins que vous avez bien voulu prêter à l'examen des affaires soumises à vos délibérations.

Dans ces mêmes expressions de gratitude nous comprenons également, Messieurs les Membres, des différentes administrations & Commissions administratives, ainsi que M. M. les fonctionnaires en général dont le concours efficace a facilité notre tâche.

Fait & arrêté en séance du collège des Bourgmestre & Echevins le 4 Octobre 1856, pour en être donné lecture au Conseil communal, avant le dépôt du budget de 1857 dans sa séance publique & obligatoire, fixée au 6 Octobre prochain.

**Le Collège des Bourgmestre et Echevins,**

Par ordonnance :

G. BERGMANN.

LE SECRÉTAIRE,

BOURGMESTRE.

GISLAIN.

# TABLE DES MATIÈRES.



## TITRE PREMIER.

### POPULATION. — ÉTAT CIVIL.

Section I. — État de la population.	PAGE.	4
Section II. — Mouvement de l'état civil.		
§ 1. Naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, légitimations.		4
§ 2. Changements de domicile . . . . .		6
§ 3. Observations sur la tenue des registres de l'état civil. . . . .		7
§ 4. Vérification des naissances et des décès . . . . .		7

## TITRE SECOND.

### ADMINISTRATION COMMUNALE.

Section I. — Conseil communal . . . . .	8
Section II. — Collège des bourgmestre et échevins . . . . .	8
Section III. — Personnel et organisation des bureaux . . . . .	8
Section IV. — Listes électorales. — Listes du jury. — Elections. . . . .	9
Section V. — Mouvement des affaires administratives. . . . .	10
Section VI. — Archives communales . . . . .	11
Section VII. — Biens communaux.	
§ 1. Biens meubles . . . . .	11
§ 2. Biens immeubles . . . . .	11
§ 3. Acquisitions, aliénations, échanges . . . . .	12
Section VIII. — Contentieux . . . . .	12
Section IX. — Actes et règlements communaux . . . . .	12

## TITRE TROIS.

## FINANCES COMMUNALES. — ANALYSE DU COMPTE DE 1855.

Section I. — Dépenses ordinaires et extraordinaires.	
A. Ordinaires. . . . .	13
B. Extraordinaires . . . . .	13
Section II. — Recettes ordinaires et extraordinaires.	
A. Ordinaires. . . . .	14
B. Extraordinaires . . . . .	15
C. Recettes faites en dehors du budget, renseignées par rappel dans celui de 1856. . . . .	15
Appréciation du budget de 1857. . . . .	16
Section III. — Emprunts . . . . .	16
Section IV. — Dettes . . . . .	17
Section V. — Comptabilité.	
§ 1. Budget. . . . .	17
§ 2. Compte . . . . .	17
Section VI. — Caisse de pensions . . . . .	18

## TITRE QUATRE.

## INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

Section I. — Bureau de bienfaisance et comités de charité.	
§ 1. Administration . . . . .	19
§ 2. Biens meubles et immeubles . . . . .	19
§ 3. Legs et donations . . . . .	19
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges . . . . .	20
§ 5. Remboursement et emploi de capitaux. . . . .	20
§ 6. Comptabilité . . . . .	20
§ 7. Statistique de l'indigence. . . . .	21
§ 8. Distribution de secours . . . . .	22
§ 9. Contentieux . . . . .	22
§ 10. Prix de propriété . . . . .	22

## Section II. — Hospices et hôpitaux.

§ 1. Administration . . . . .	23
§ 2. Biens meubles et immeubles . . . . .	23
§ 3. Legs et donations . . . . .	24
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges . . . . .	24
§ 5. Remboursement et emploi de capitaux. . . . .	25
§ 6. Comptabilité . . . . .	25
§ 7. Contentieux . . . . .	25
§ 8. Statistique des hospices des vieillards, des incurables, des orphelins, etc. . . . .	26
§ 9. Statistique des hôpitaux . . . . .	27
§ 10. Statistique de l'hospice de maternité . . . . .	27
§ 11. Aliénés . . . . .	28
§ 12. Aveugles et sourds-muets . . . . .	28
§ 13. Enfants trouvés et abandonnés . . . . .	29
§ 14. Hospices particuliers. . . . .	29

## Section III. — Mont de piété.

§ 1. Opérations . . . . .	30
§ 2. Comptabilité. . . . .	32

Section IV. — Dépôt de mendicité . . . . . 33

Section V. — Ouvroirs, ateliers de charité . . . . . 33

Section VI. — Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des  
ouvriers, associations de secours mutuels . . . . . 33

Section VII. — Crèches pour la première enfance. . . . . 34

Section VIII. — École gardienne. . . . . 34

Section IX. — Associations et institutions charitables particulières,  
expositions d'objets d'art, etc. faites dans un but de bienfaisance. 35

Section X. — Service médical. . . . . 37

## TITRE CINQ.

## CULTE.

## Section I. — Culte catholique.

§ 1. Clergé. . . . .	38
§ 2. Traitements et suppléments de traitements. . . . .	39

§ 3. Églises et presbytères. . . . .	39
§ 4. Fabriques d'églises. . . . .	40
§ 5. Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques . . . . .	40
§ 6. Legs et donations . . . . .	41
§ 7. Acquisitions, aliénations, échanges . . . . .	41
§ 8. Remboursement et emploi de capitaux. . . . .	41
§ 9. Contentieux . . . . .	42
§ 10. Couvents et corporations religieuses . . . . .	42
Section II. — Culte protestant, anglican et israélite . . . . .	42
Section III. — Cimetières . . . . .	42

## TITRE SIX.

## INSTRUCTION PUBLIQUE.

## Section I. Enseignement primaire.

§ 1. École primaire supérieure . . . . .	43
§ 2. Écoles primaires communales . . . . .	43
§ 3. Écoles primaires privées. . . . .	44
<b>A.</b> Subsidiées . . . . .	44
<b>B.</b> Non subsidiées . . . . .	44
<b>C.</b> Adoptées par la commune . . . . .	45
§ 4. Écoles gardiennes . . . . .	45
§ 5. Écoles d'adultes. . . . .	46
§ 6. Écoles dominicales. . . . .	46
Résumé . . . . .	46
§ 7. Écoles d'industrie, d'art et métiers, d'apprentissage . . . . .	47
§ 8. Écoles et cours normaux. . . . .	48
§ 9. Personnel de l'enseignement, traitements des instituteurs, conférences. — Caisse de prévoyance . . . . .	48
§ 10. Bâtiments d'école . . . . .	48
Section III. — Enseignement supérieur . . . . .	50
Section IV. — École spéciale . . . . .	50

## TITRE SEPT.

## BEAUX-ARTS. — SCIENCES ET LETTRES.

Section I. — Beaux-arts; académie des beaux-arts, écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, etc. — Musée. — Collections particulières. — Expositions d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoire. — Écoles et sociétés musicales et dramatiques. — Théâtres, sociétés d'agrément. — Fêtes publiques. . . . .	51
Section II. — Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques. — Bibliothèques. — Autres établissements scientifiques et littéraires. . . . .	54

## TITRE HUIT.

## HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Section I. — Commission médicale . . . . .	54
Section II. — Personnel médical : Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages femmes . . . . .	55
Section III. — Conseil de salubrité. . . . .	55
Section IV. — Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés. . . . .	55
Section V. — État sanitaire . . . . .	56
Section VI. — Vaccine . . . . .	57
Section VII. — Prostitution . . . . .	57
Section VIII. — Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges. — Chantier d'équarrissage . . . . .	57
Section IX. — Assainissement des quartiers et améliorations des habitations affectées à la classe ouvrière . . . . .	58
Section X. — École de natation . . . . .	58
Section XI. — Bains et lavoirs publics . . . . .	59
Section XII. — Enseignement et exercices gymnastiques . . . . .	59
Section XIII. — Inhumations. — Maisons mortuaires. . . . .	59
Section XIV. — Sinistres et accidents. (Orages, grêles, inondations, incendies, etc.) . . . . .	60

## TITRE NEUF.

## SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS.

Section I. — Police : organisation et personnel, ordonnances et règlements . . . . .	60
Section II. — Arrestations, crimes, délits et contraventions . . . . .	61
Section III. — Sinistres et accidents. — Suicides . . . . .	62
Section IV. — Actes de courage et de dévouement . . . . .	62
Section V. Prison et maison de dépôt municipale . . . . .	63
Section VI. Secours contre l'incendie . . . . .	63
Section VII. Passeports . . . . .	63
Section VIII. — Livrets des ouvriers et des domestiques . . . . .	64
Section IX. — Bureaux de placement . . . . .	64
Section X. — Affichage. — Crieurs publics . . . . .	64

## TITRE DIX.

## GARDE CIVIQUE. — MILICE. — GARNISON.

Section I. — Garde civique . . . . .	65
Section II. — Milice . . . . .	65
Section III. — Garnison : Casernement. — Logement militaires . . . . .	66

## TITRE ONZE.

## CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

Section I. — Contribution foncière.	
§ 1. Cadastre . . . . .	67
§ 2. Contingent . . . . .	67
Section II. — Contribution personnelle.	
§ 1. Nombre des imposés . . . . .	68

§ 2. Montant des rôles . . . . .	68
§ 3. Valeur locative . . . . .	68
§ 4. Portes et fenêtres . . . . .	68
§ 5. Foyers . . . . .	69
§ 6. Mobilier . . . . .	69
§ 7. Domestiques . . . . .	69
§ 8. Chevaux . . . . .	69
Section III. — Contribution des patentes.	
§ 1. Nombre et classement des patentables . . . . .	69
§ 2. Montant des rôles . . . . .	70
Section IV. — Droit de consommation. . . . .	70
Section V. — Débit de tabac . . . . .	70
Section VI. — Accises . . . . .	71
Section VII. — Impôt communal et provincial sur les chiens. . . . .	71
Section VIII. — Dégrèvements . . . . .	71

## TITRE DOUZE.

## TRAVAUX PUBLICS.

Section I. — Personnel et organisation du service. . . . .	72
Section II. — Grande et petite voirie.	
§ 1. Plans généraux et spéciaux d'alignement . . . . .	72
§ 2. Nivellements. . . . .	72
§ 3. Entretien des rues, pavage. . . . .	73
§ 4. Égouts publics et particuliers . . . . .	73
§ 5. Trottoirs et urinoirs publics . . . . .	73
Section III. — Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques. . . . .	74
Section IV. — Distribution du gaz, éclairage public. . . . .	74
Section V. — Halles et marchés. . . . .	74
Section VI. — Abattoir. . . . .	75
Section VII. — Canaux et rivières. — Curage. — Inondations . . . . .	76
Section VIII. — Casernes . . . . .	77
Section IX. Construction, réparation, entretien et reconstruction des édifices communaux . . . . .	77
Section X. — Ouvertures de places et de rues nouvelles . . . . .	77

Section XI. — Expropriations. . . . .	77
Section XII. — Projets d'embellissement et d'assainissement . . . .	78
Section XIII. — Promenades publiques, boulevards, jardin botanique.	79
Section XIV. — Constructions particulières; application des règlements sur la police des bâtiments . . . . .	79

## TITRE TREIZE.

## INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE.

Section I. — Établissements industriels, machines à vapeur, autorisations accordées. — Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux. — Enquêtes de commodo et incommodo . . . . .	80
Section II. — Commerce. — Mouvement de la navigation . . . . .	81
Section III. — Transports publics, messageries, chemin de fer. . . . .	82
Section IV. — Foires et marchés . . . . .	83
Section V. — Exposition et concours de produits de l'industrie, de bestiaux, de produits d'horticulture, etc. . . . .	83
Section VI. — Subsistances. — Approvisionnements. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. — Agence des subsistances. — Prix moyen de la viande et des principales denrées. . . . .	84
Section VII. — Tribunal, chambre et bourse de commerce . . . . .	85
Section VIII. — Conseil de prud'hommes. . . . .	86
Section IX. — Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites. . . . .	86
Section X. — Agriculture . . . . .	86

## TITRE QUATORZE.

## OBJETS DIVERS.

Section I. — Réunion des faubourgs à la ville. . . . .	87
Visite de Sa Majesté et de la Famille Royale . . . . .	87